L'habitat de Naux à Colayrac-Saint-Cirq (Lot-et-Garonne) : une maison forte de bourgeois ?

Catherine Ballarin, Pierre Caillat, Frédéric Guédon, Philippe Poirier

▶ **To cite this version:**

Catherine Ballarin, Pierre Caillat, Frédéric Guédon, Philippe Poirier. L'habitat de Naux à Colayrac-Saint-Cirq (Lot-et-Garonne) : une maison forte de bourgeois ?. Archéologie médiévale, 2007, 37, pp.111-145. 10.4000/archeomed.23200 . hal-04075306

HAL Id: hal-04075306
https://inrap.hal.science/hal-04075306

Submitted on 20 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'HABITAT DE NAUX À COLAYRAC-SAINT-CIRQ (LOT-ET-GARONNE) : UNE MAISON FORTE DE BOURGEOIS ?

Catherine BALLARIN,
avec la collaboration de Pierre CAILLAT, Frédéric GUÉDON et Philippe POIRIER

Archéologie Médiévale, tome 37
CNRS Éditions, Paris, 2007

L'habitat de Naux à Colayrac-Saint-Cirq (Lot-et-Garonne) : une maison forte de bourgeois ?

Catherine Ballarin*

avec la collaboration de Pierre Caillat**, Frédéric Guédon*** et Philippe Poirier****

Mots clés : *Lot-et-Garonne, Moyen Âge, maison forte, habitat, bourgeoisie, mobilier, sapin, faune, céramique, métal, paléoenvironnement.*
Key words : *Lot-et-Garonne, Middle Ages, moated site, residence, bourgeoisie, artefacts, pine, fauna, pottery, metal, palaeoenvironment.*
Schlüsselwörter : *Lot-et-Garonne, Agenais, Mittelalter, Ansitz, Wohnbau, Bürgertum, Funde, Tanne, Fauna, Keramik, Metall, Umweltarchäologie.*

Résumé : *Le présent article rend compte des résultats d'une opération d'archéologie préventive réalisée en 1999 sur le tracé de la RN 21 au lieu-dit de Naux sur la commune de Colayrac-Saint-Cirq en Agenais[1]. Les vestiges mis au jour présentent toutes les caractéristiques architecturales d'une maison forte de la fin du XIVe siècle. Les études connexes du mobilier, de la faune, des archives et du paléoenvironnement convergent vers une hypothèse originale : la maison forte de Naux est une résidence bourgeoise à caractère « civil » et au mode de vie aristocratique.*

Abstract : ***The Naux habitat at Colayrac-Saint-Cirq (Lot-et-Garonne) : a bourgeois moated residence ?*** *This article presents the results of a developer funded excavation carried out in 1999 on the layout of the RN 21 road at the Naux locality of the Colayrac-Saint-Cirq en Agenais commune. The remains brought to light present all the architectural characteristics of a moated residence dating to the late 14th century. The artefact, animal bone, archive and palaeoenvironmental studies all converge towards the original hypothesis : the moated site is a bourgeois residence of civil character, indicative of an aristocratic lifestyle.*

* Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), Pessac.
** Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), Clermont-Ferrand.
*** Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), Pessac.
**** Laboratoire Paléoenvironnements, Anthracologie et Action de l'Homme, UMR 5059 CNRS, Montpellier.
1. Lot-et-Garonne, chef-lieu de canton.

Archéologie Médiévale, tome 37, p. 111-145 © CNRS ÉDITIONS, 2007

Zusammenfassung : *Naux in Colayrac-Saint-Cirq (Lot-et-Garonne) - ein bürgerlicher Ansitz? 1999 erfolgte eine Notgrabung auf der Trasse der Nazionalstraße 21 in der Flur Naux der Gemeinde Colayrac-Saint-Cirq (Lot-et-Garonne), im Agenais. Die aufgedeckten Reste zeigen alle baulichen Merkmale eines leicht befestigten Ansitzes (maison-forte) des späten 14. Jhs. Die anschließend vorgenommenen Untersuchungen der Funde, der Fauna, der Schriftquellen und der Umwelt dieser Siedlung zur Zeit ihres Bestehens weisen übereinstimmend auf eine eigentümliche Hypothese hin : Der Ansitz von Naux war der unmilitärische Wohnort von Bürgern mit aristokratischem Lebensstil.*

1. LE CADRE GÉOGRAPHIQUE

Le site archéologique de Naux se trouve au nord-est de Colayrac-Saint-Cirq, commune rurale de l'Agenais sur la rive droite de la Garonne (fig. 1). Le cadastre montre que la fouille est située entre les toponymes Naux et La Providence (fig. 2). À Naux, on observe encore aujourd'hui une bâtisse évoquant une maison forte. En revanche, à La Providence les bâtiments apparaissant sur le cadastre ont disparu. Ce secteur est caractérisé par une succession de plateaux et de vallées humides encaissées. Le réseau hydrographique est dense et présente une orientation générale du nord-est vers le sud-ouest conditionnée par une série de failles entaillant les plateaux.

Le site de Naux est installé en bordure d'un petit affluent de la Garonne, la Ségone, qui s'écoule en méandres du nord-est au sud-ouest. À hauteur de Naux, le lit du ruisseau est encaissé d'environ 2,50 m par rapport à sa plaine alluviale, elle-même encadrée de coteaux abrupts notamment vers l'est. Le niveau d'écoulement de la Ségone peut varier sur plus d'un mètre en période de crues.

La plaine de la Ségone est composée de limons finement sableux hydromorphes sur une épaisseur moyenne variant de 0,80 à 1,50 m. Ces limons sont faiblement anthropiques. Les niveaux archéologiques du site de Naux se positionnent à l'intérieur de ces limons attestant que les phénomènes de colluvionnement sont antérieurs aussi bien que postérieurs à l'installation des structures archéologiques. Les limons sont installés sur un niveau d'argile plastique gris jaune contenant des nodules ferro-manganiques et parfois de petites concrétions calcaires. L'épaisseur de ce niveau d'argile est inconnue. Localement, ces argiles prennent une teinte grise bleutée notamment près d'une source aménagée attestant d'un milieu constamment humide alors qu'ailleurs la teinte grise se présente sous forme de marbrures témoins de la présence temporaire de l'eau. Ces observations stratigraphiques confirment d'une part le caractère humide du secteur depuis les temps géologiques jusqu'à aujourd'hui et, d'autre part, la formation continue des dépôts de pente qui ont largement contribué à la bonne conservation des vestiges (fig. 3). La configuration du paysage notamment le caractère encaissé de la vallée de la Ségone, la richesse agricole des terres alluviales ainsi que la présence d'un cours d'eau ont pu représenter des facteurs favorables à l'installation humaine au Moyen Âge.

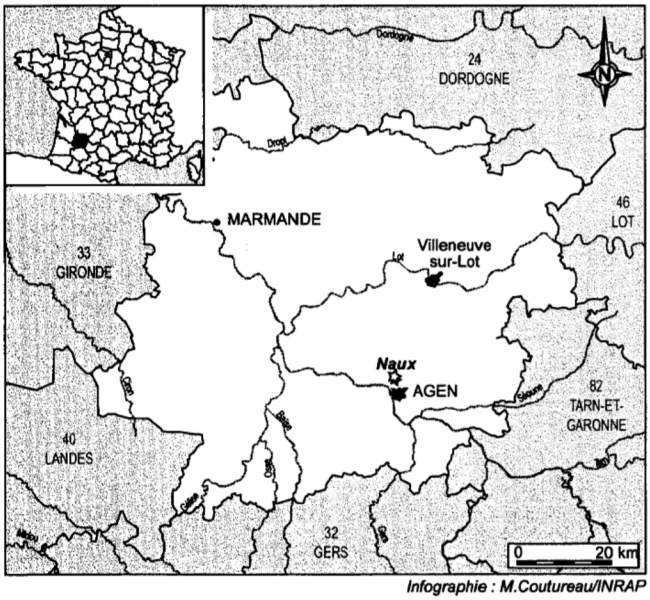

Fig. 1 *Localisation du site de Naux.*

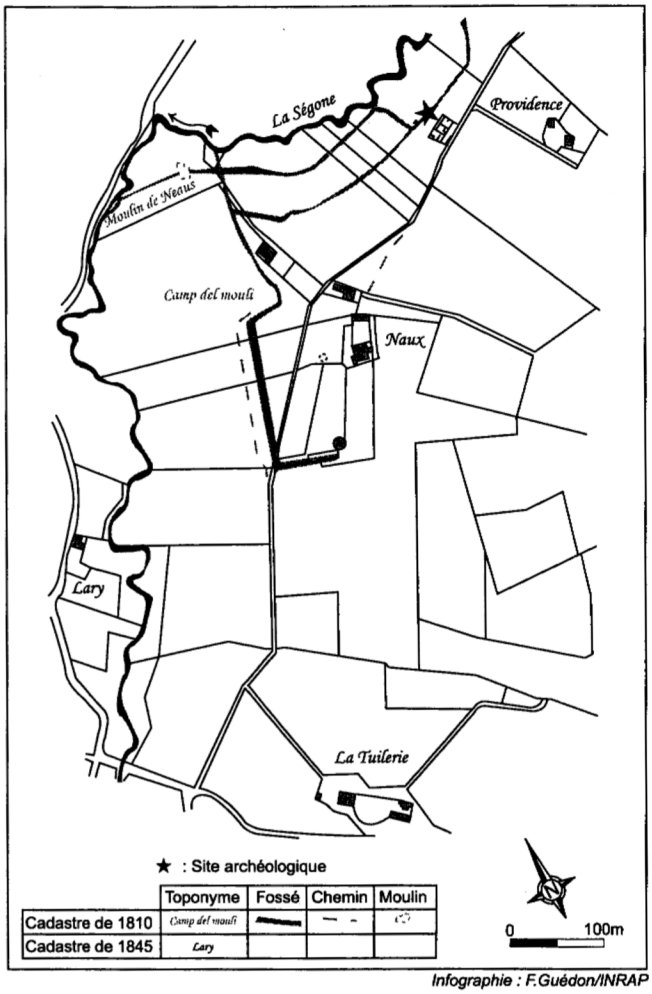

Fig. 2 *Extrait cadastral – plan de 1845 et éléments du plan de 1810.*

2. L'APPORT DES DONNÉES DE TERRAIN

La fouille du site de Naux a mis en évidence des aménagements comprenant un noyau bâti principal autour duquel s'ordonnent des bâtiments annexes dont une maison de terre, des aménagements hydrauliques, des fours et quelques structures en creux. L'ensemble constitue une unité d'habitation complexe.

2.1. Le bâtiment principal

Le bâtiment principal (bâtiment I) autour duquel s'organisent les autres aménagements (fig. 4) est une construction rectangulaire d'une surface maximale de 208,80 m². Les murs ont une épaisseur régulière de 1 m en

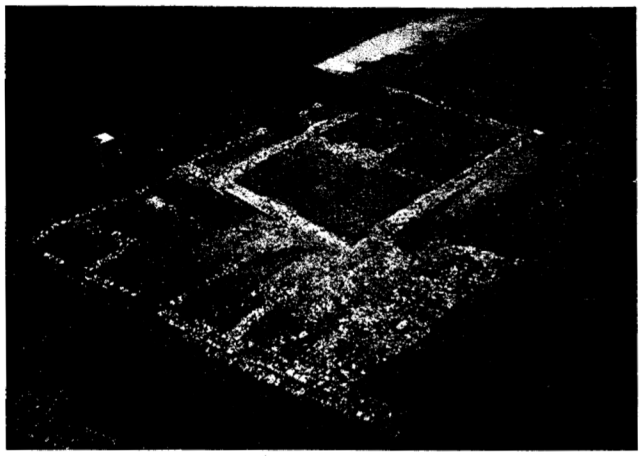

Fig. 3 *Vue générale du bâtiment principal et de ses abords (cl. W. O'yl/INRAP).*

élévation et de 1,05 m à 1,15 m en fondation. Il s'agit de murs en pierre de taille et moellons en calcaire dur d'origine locale, certains d'entre eux ont une couleur bleuâtre caractéristique des calcaires lacustres de l'Agenais. Les fondations de ces murs sont de profondeur variable (de 0,40 m à 1,40 m). Toutes semblent à la fois coulées en tranchée pour la partie inférieure et maçonnées pour la partie supérieure. En ce qui concerne les parements, ceux-ci affectent uniquement la face extérieure. Les murs extérieurs du bâtiment sont tous assemblés entre eux. Les pignons présentent la caractéristique de se prolonger chacun vers l'ouest par un massif maçonné. Ces derniers ne présentent pas de rupture dans le bâti. Ils tiennent lieu de contreforts et sont destinés à étayer la puissante construction installée sur un encaissant limoneux instable du fait de sa position en milieu humide en bordure de rivière et en contrebas d'une forte pente. Cette dernière est compensée dans le bâti des murs de pignon et des contreforts par une ligne de pierres de taille en biseau destinée à obtenir une assise horizontale pour les murs (fig. 5).

L'espace compris entre les deux contreforts est clos par un mur parallèle à la façade ouest et appuyé sur les contreforts. Ce mur est fondé sur plus d'un mètre. Son élévation est inconnue mais plusieurs arguments plaident en faveur d'un mur peu élevé malgré l'importance des fondations. En effet, il ne dispose pas d'un parement aussi régulier que le mur devant lequel il est installé. Or, la logique veut que le mur de façade soigneusement paramenté précisément sur sa face externe ne soit pas masqué par une construction en appareil plus sommaire. La profondeur des fondations s'expliquerait alors par la présence d'une galerie ouverte en bois voire en pierre et par le poids de sa couverture.

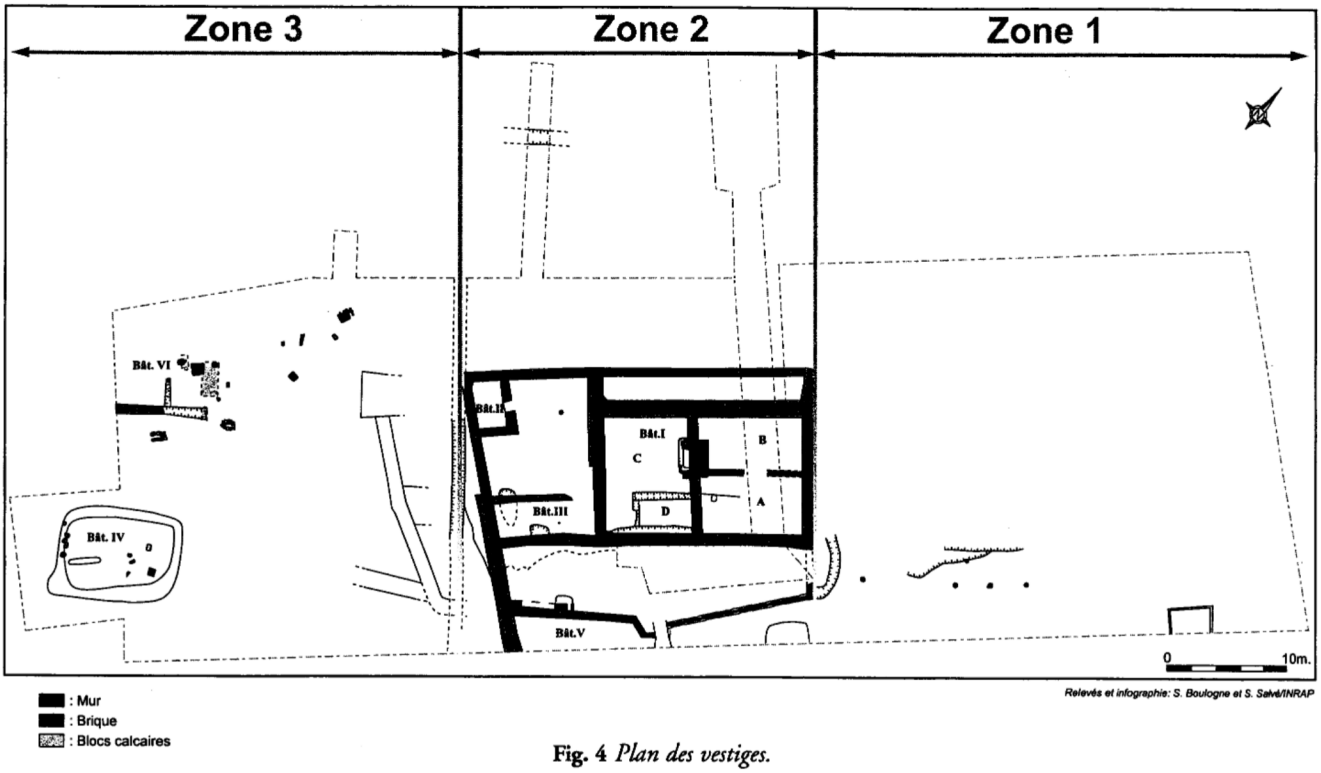

Fig. 4 *Plan des vestiges.*

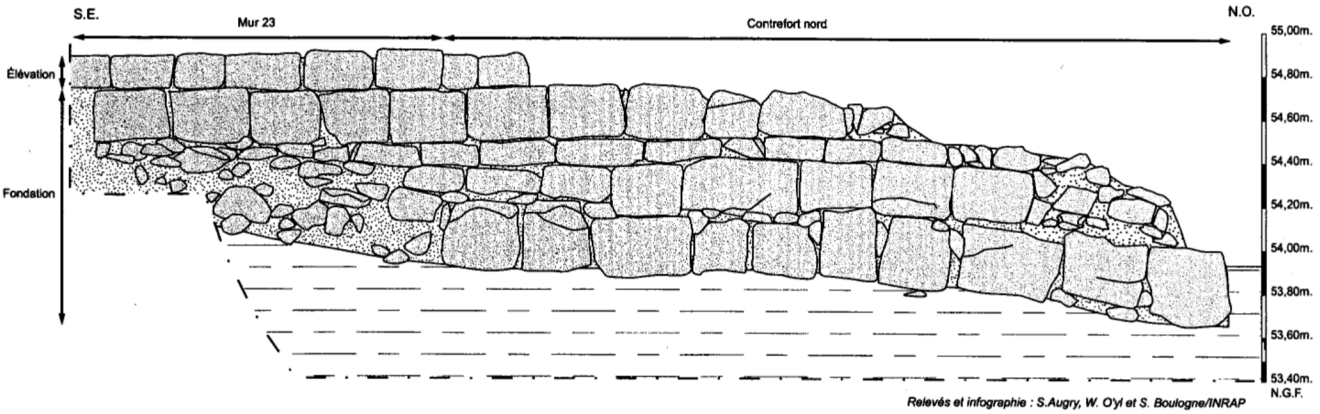

Fig. 5 *Coupe 31, mur 23 et contrefort nord.*

L'élévation des murs extérieurs de ce bâtiment est insuffisante pour déterminer l'emplacement des ouvertures. Toutefois, le mur 16 dans sa partie sud présente une arase régulière recouverte d'un lit de mortier et de blocs de pierre taillée régulièrement disposés contre le premier niveau de parement vers l'intérieur du bâtiment. Ces vestiges pourraient alors correspondre à un seuil en pierre en partie arraché (fig. 6).

La mise en œuvre de ce bâtiment est massive et soignée ; elle tient aussi compte, dès le départ, du pendage et de l'instabilité de l'encaissant.

2.2. Les aménagements intérieurs

L'espace délimité par les murs du bâtiment principal est divisé par des cloisons et des murs de refend. Ces derniers

Fig. 6 *Mur 16 et seuil (cl. C. Ballarin/INRAP).*

sont bâtis en appui contre les murs extérieurs mais sont l'un comme l'autre assemblés avec une cheminée centrale qui fait ainsi partie intégrante du système de refend. La position de ces murs porteurs donne des indications sur la toiture du bâtiment. En effet, il s'agit très probablement d'une toiture à double pente dont le faîtage est orienté selon un axe nord-sud. La présence de ce système de refend indique aussi l'existence d'un étage. En effet, le bâtiment est trop long pour supporter un plancher, aussi, les murs de refend permettent de diviser en deux la portée des poutres intermédiaires entre le rez-de-chaussée et l'étage.

Les dimensions des salles A et B ainsi délimitées sont de 36 m² et 32 m². La salle A présente la particularité d'un sol en terre battue qui lui confère une vocation de pièce de service telle qu'un cellier ou une remise. Il n'en est pas de même pour la salle B ni pour les autres pièces du bâtiment. En effet, aucun niveau de sol aménagé n'a pu être observé. En revanche, le niveau de démolition contient, entre autres, de nombreux fragments de carreaux de pavement en terre cuite qui constituaient à l'origine un sol à l'intérieur du bâtiment. Cette hypothèse de restitution explique en partie la faible représentativité numérique du mobilier, faiblesse qui rend délicate l'interprétation de la destination des salles B, C et D. Cependant, si les salles B et D n'ont pas de fonction définie, la cheminée centrale ouvre dans la salle C de 46,50 m² dans laquelle on entre depuis l'extérieur par l'est lui donnant ainsi la fonction de pièce principale. La cheminée centrale (fig. 7) présente au niveau de l'arase une forme générale en U. Il est fort probable que l'âtre a été construit en briques, ces dernières ayant été récupérées après l'abandon du site. De telles structures sont connues au Moyen Âge où elles constituent à la fois un système de chauffage, d'éclairage et de cuisson.

Au total, ce bâtiment I présente une cohérence architecturale massive, avec des salles aux fonctions différenciées, qui l'apparente aux constructions aristocratiques médiévales.

2.3. Les bâtiments annexes

Au sud et à l'est du bâtiment de pierre décrit ci-dessus, se développe une succession d'aménagements correspondant aux annexes du bâtiment principal. Celles-ci sont insérées à l'intérieur d'une enceinte maçonnée ponctuellement assemblée au bâtiment principal si bien que la majeure partie du noyau bâti de la zone 2 a été conçue dès le départ comme une construction unique comprenant un bâtiment principal et ses annexes.

Au sud, un vaste secteur renferme des espaces différenciés. Il s'agit d'abord d'un petit bâtiment (bâtiment II). Cette construction est simplement installée sur un niveau de limon sur lequel sont posées des plaquettes calcaires en guise de sol. La petite taille de cette construction ainsi que l'absence d'aménagements intérieurs tels que foyers ou cloisons suggère qu'il ne s'agit pas d'un habitat mais plutôt d'une remise ou d'une petite grange.

Vers l'est, le bâtiment III est bâti sommairement en appui contre le mur de clôture. On y accède par une cour intérieure commune aux bâtiments II et III. Les composantes du niveau de démolition indiquent que le bâtiment III est recouvert d'une toiture de tuiles. Sa fonction ne semble pas être l'habitat mais plutôt une remise, une grange ou un abri pour les animaux.

Entre les bâtiments II et III, l'espace est occupé par une cour dont le sol est tapissé de cailloutis calcaire présentant deux états distincts. Un premier sol de cailloutis calcaire est installé sur le sommet des limons encaissants dont il suit le

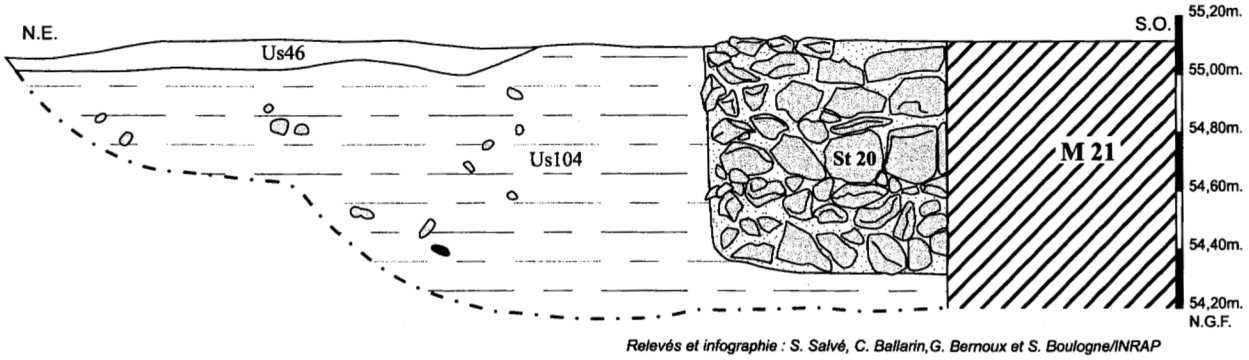

Fig. 7 *Coupe 20, cheminée 20 et mur 21.*

Fig. 8 *Canalisation dans le mur 27 (cl. C. Ballarin/INRAP).*

pendage naturel de l'est vers l'ouest. Un second état semble avoir été installé pour compenser le pendage naturel de la cour et obtenir une surface plus horizontale. Le cailloutis calcaire qui forme chaque niveau de sol semble provenir des déchets de taille récupérés lors de la construction des différents édifices du site. Au contact avec le mur 27, une canalisation composée de tuiles dont l'une est posée à la renverse par-dessus l'autre traverse le mur (fig. 8). Elle a pour objet d'évacuer les eaux de ruissellement ou d'usage à l'extérieur de la cour.

Dans la cour, une dépression dans le sol a probablement servi de dépotoir car elle contient des céramiques en abondance ainsi que de la faune, des charbons de bois, des blocs calcaires et des fragments de tuiles.

Plus à l'est, un vaste dallage de blocs calcaires couvre le sol d'une autre cour intérieure. Si la majorité des blocs utilisés sont vaguement équarris, une série de gros blocs en calcaire gris de l'Agenais sont soigneusement taillés et posés à plat sur deux ou trois rangs afin de former un caniveau disposé à recevoir et évacuer les eaux de ruissellement et de pluie s'écoulant des toits afin d'assainir un espace extérieur dont la vocation principale est la distribution entre les différents bâtiments à l'intérieur de l'enceinte. Aux abords du mur 29, le dallage présente deux anomalies : ce sont des bases de piliers 30 et 31 qui encadraient une ouverture disposant d'un seuil maçonné probablement disparu. La position de l'accès à cet endroit est logique si le bâtiment I ouvre aussi sur cet espace dallé. Soigneusement pavée et disposant d'une porte imposante, il est vraisemblable que cette cour corresponde à l'accès principal de la maison forte.

Encore plus à l'est, deux murs semblent appartenir à un édifice (bâtiment V) qui se prolonge sous la berme en bordure de la route actuelle. Les murs de ce bâtiment sont liés, au moins en fondation, au mur d'enceinte indiquant une simultanéité de construction entre le bâtiment V et le mur de clôture. Aucun niveau de sol n'a pu être clairement identifié à l'intérieur du bâtiment ce qui signifie, ou bien qu'il était aménagé et a été arraché, ou bien qu'installé sur les limons encaissants, il a été rendu invisible par les phénomènes de lessivage.

Plus au nord persistent les vestiges ténus d'un mur composé de moellons calcaires scellés au mortier de chaux. Ce mur est le pendant de la clôture pour la partie nord du site, il ferme la zone des annexes du bâtiment principal.

La présence continuelle de l'eau sur le site a quelque peu perturbé la fouille mais elle n'est pas nouvelle à en juger par la densité de vestiges d'aménagements hydrauliques contemporains des bâtiments. Il s'agit tout d'abord d'une source aménagée destinée à recueillir les eaux s'écoulant d'une résurgence située à l'est contre la berme. De construction soignée, elle se caractérise par une volée de marches régulières en calcaire taillé. Les parois nord et sud sont construites à l'aide de briquettes scellées au mortier de chaux. Leur sommet se

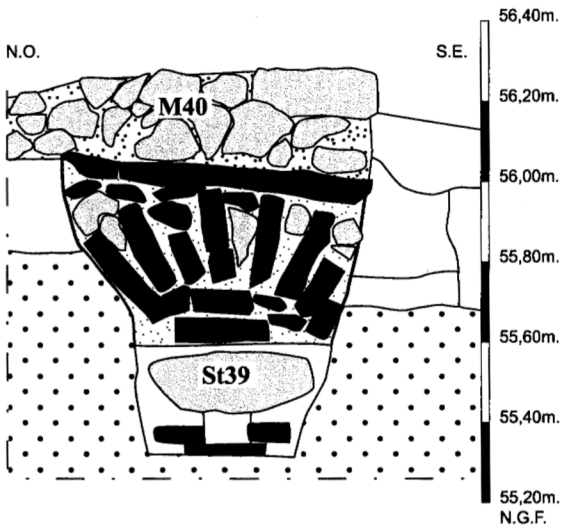

Relevés et infographie : S. Augry et S. Boulogne/INRAP

Fig. 9 *Coupe 43, caniveau 39.*

termine par des blocs calcaires équarris dont l'élévation initiale reste inconnue. Un caniveau servant de trop-plein à la source est installé dans le fond d'une tranchée qui prend naissance au niveau de la paroi nord du bassin et se termine en zone 1. Au passage du mur 40, ce caniveau est augmenté d'un arc de décharge en briquettes (fig. 9). Le caniveau lui-même est composé de briquettes posées à plat et décalées afin de dégager une rigole d'écoulement des eaux. Au-dessus est posé un rang de blocs calcaires équarris qui ferment le caniveau. Enfin, la tranchée est comblée de limons jusqu'au niveau de son arase. Au-delà du mur 40, le caniveau bâti disparaît au profit d'une simple tranchée au profil en V, moins profonde, qui semble se terminer par un écoulement libre utilisant la pente naturelle du terrain jusqu'à la Ségone. Chronologiquement, ces aménagements hydrauliques appartiennent à la même phase de construction que les bâtiments signifiant ainsi que le captage et l'évacuation de l'eau ont été prévus lors de la conception de l'ensemble bâti.

Appuyé à l'extérieur du mur d'enceinte, vers le sud, un autre caniveau conduit l'eau de l'est vers l'ouest en utilisant aussi la pente naturelle du terrain. Il s'agit d'une canalisation bâtie à l'aide de plaques calcaires posées de chant sur deux lignes parallèles distantes de 0,10 m et recouvertes de gros blocs posés à plat. La base de ce caniveau ne semble pas avoir fait l'objet d'un aménagement particulier.

Si la position du départ de ce caniveau est inconnue car elle se situe en dehors de l'emprise de la fouille, il est probable qu'il a reçu des eaux de pluie ou de source et non des eaux usées. En effet, son étroitesse et sa lourde couverture empêchent un nettoyage régulier, nécessaire lorsqu'il s'agit d'eaux usées chargées de résidus de toute sorte risquant d'obstruer la canalisation. Le caniveau s'interrompt brutalement pour laisser la place à un écoulement libre des eaux selon le pendage naturel du terrain jusqu'à la Ségone.

En somme, la zone 2 représente un ensemble cohérent de structures bâties dont la plupart appartiennent à la même séquence de construction.

L'examen détaillé des stratigraphies à l'ouest du noyau bâti montre qu'aux niveaux de construction succèdent directement les niveaux de démolition. Cette remarque suggère d'une part que l'occupation du site est relativement brève et, d'autre part, que cette partie orientale du site est peu fréquentée.

La zone 3 du site a livré les vestiges fugaces d'une construction de terre (bâtiment IV). Ces restes sont tout d'abord constitués d'un cordon de terre d'environ 1 m de large sur 0,3 m de haut formant un rectangle de 6 m de côté. La longueur de l'espace ainsi délimité est inconnue. Toutefois, des découvertes similaires en Dordogne[2] montrent un module d'habitations de terre d'environ 6 à 7 m de large sur 13 à 15 m de long. Il est possible qu'ici le module soit approchant. Le mur est bâti en terre banchée. La rectitude du mur est garantie par une tranchée de guidage dans laquelle il s'installe. Aux abords immédiats du cordon de terre, sont visibles des blocs calcaires sommairement taillés en cubes réguliers. Ils représentent autant de bases de poteaux de bois destinés à consolider les murs de terre. Une charpente de bois recouverte de tuile chapeautait le bâtiment. S'il est d'usage de poser comme postulat que des murs en terre ne peuvent pas supporter une toiture lourde comme une toiture en tuile, des exemples bretons actuels et anciens montrent que des maisons de terre peuvent non seulement être couvertes d'ardoises ou de plaques de schiste mais aussi comporter un ou plusieurs étages[3]. Ici, une couverture en tuile est envisageable d'autant plus que les murs sont consolidés par des poteaux posés sur des bases en pierre. Le médiocre état de conservation de ces éléments de construction ne permet pas d'envisager le positionnement exact des ouvertures ni des aménagements intérieurs. Toutefois, on observe dans la partie nord de ce bâtiment un foyer composé de carreaux de pavement posés à plat sur le sol et formant une structure quadrangulaire d'environ 0,5 m de côté. De tels foyers sont localement connus au Moyen Âge[4]

2. FOUERE 1999.
3. BEAUDIEZ-SAUVANNET 1997, p. 46-47.
4. ESQUIEU et PESEZ 1998, p. 177, 354, 420.

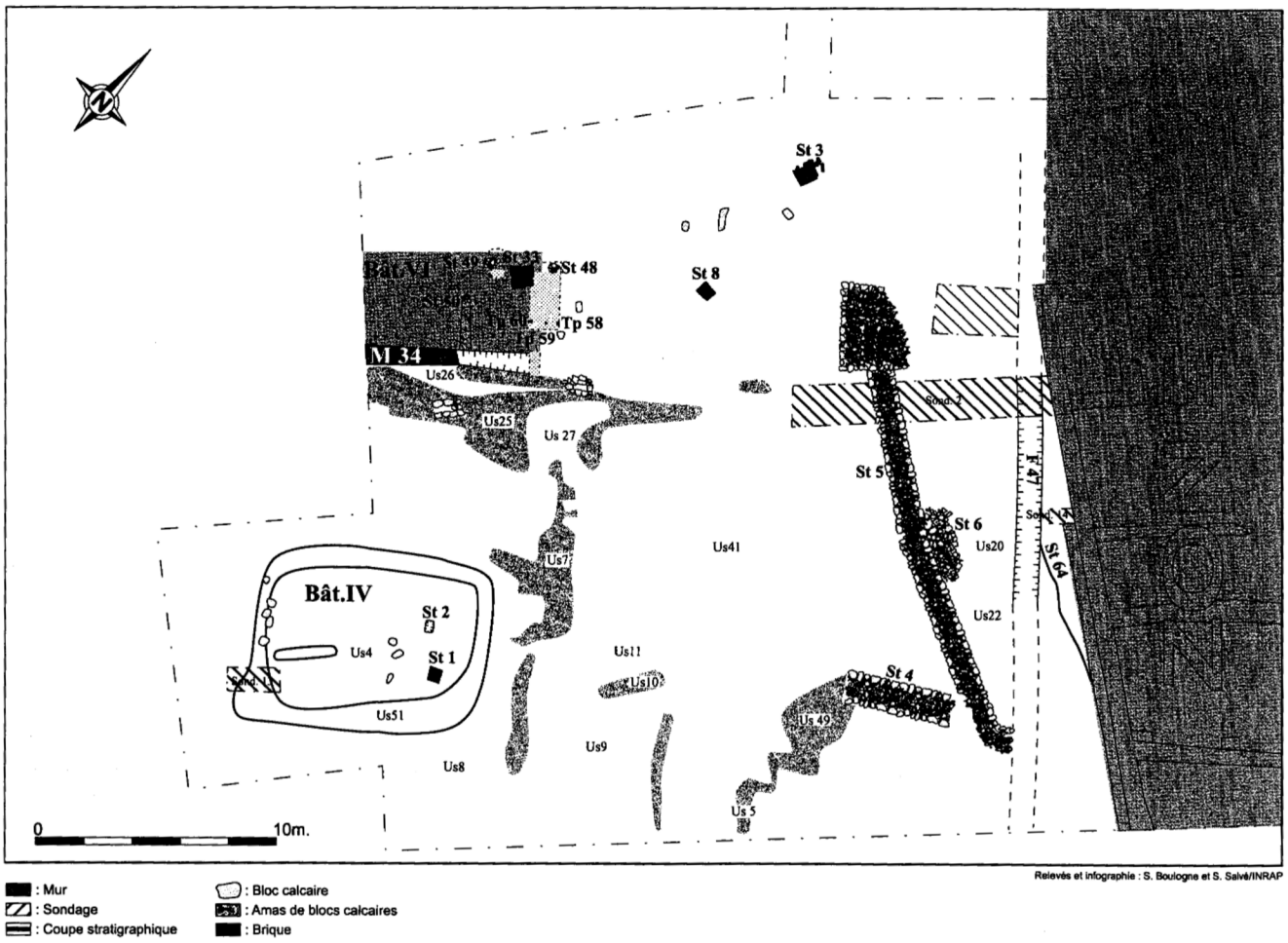

Fig. 10 *Plan des vestiges de la zone 3.*

en général et, plus localement, à Agen dans un habitat urbain du XIII[e] siècle[5]. À proximité du foyer, on remarque un aménagement de briques et de blocs calcaires posés de chant sur deux lignes parallèles et symétriques. L'ensemble forme une portion d'un petit caniveau de 0,5 m de long sur 0,35 m de large installé de part et d'autre du mur de terre. Sa fonction est très certainement d'évacuer les eaux de ruissellement ou d'usage domestique de l'intérieur du bâtiment vers l'extérieur selon le pendage naturel du terrain. En ce qui concerne le mobilier découvert sur le sol en terre battue de ce bâtiment, il correspond au contenu d'un équipement domestique médiéval.

Poteries domestiques, couteaux, ferrures, boucles et autres objets auxquels sont associés un foyer et un caniveau semblent indiquer que ce bâtiment de terre est un habitat abritant au moins une cellule familiale à proximité immédiate de la maison forte. Si la contemporanéité du bâtiment de terre et de la maison forte est établie par la chronologie de la céramique, la relation sociale et/ou familiale entre les occupants de la maison forte et ceux de la maison en terre reste une inconnue. Toutefois, il est intéressant de mettre en évidence pour le site de Naux une juxtaposition des deux types de construction – en terre et en pierre – non seulement sur le même terroir mais encore à proximité immédiate et très probablement sur la même parcelle.

La zone 3 (fig. 10) a révélé une quantité d'autres vestiges dont l'identification est parfois incertaine. Au décapage sont apparus de nombreux amas de tuiles ou de blocs calcaires posés, en général, directement sur les limons encaissants sur un seul niveau et sans organisation évidente. Les amas de blocs calcaires semblent s'organiser entre eux selon deux axes principaux orientés du sud-est au nord-ouest et du sud-ouest

5. JACQUES 1989, p. 14.

au nord-est. Tout semble indiquer que ces amas correspondent à des blocages de terrasse éboulés. Les amas de tuiles concassées ont été repérés, ils s'appuient contre les amas de blocs calcaires ou bien sont posés au-dessus. Ils correspondent très probablement à des niveaux de démolition dont il n'a pas été possible de déterminer la provenance. Par ailleurs, le caractère ténu et épars du mobilier métallique et céramique accompagnant ces amas de tuiles ne permet pas d'affirmer la présence de bâtiments à usage domestique.

Dans la partie occidentale de la zone 3, une série de vestiges montre une zone d'occupation plus dense. Il s'agit d'un sol de cailloutis composé à la fois de grave et de calcaire qui s'interrompt au nord-ouest à la hauteur de deux trous de poteau avec calage. Vers le sud-est, un alignement de trois trous de piquet ont pu soutenir une cloison légère. Cet ensemble constitue un groupe cohérent correspondant à un petit bâtiment au sol de cailloutis dont les parois sont soutenues par des poteaux porteurs et qui dispose d'au moins une séparation intérieure. L'ensemble de ces structures est scellé par un niveau de limons sur le sommet duquel est installé un niveau d'occupation matérialisé par des petits charbons écrasés et des tessons de céramique posés à plat. Ce nouvel ensemble forme un second état pour cette partie de la zone 3. Il s'agit tout d'abord d'un amas de blocs calcaires qui présente une organisation interne s'apparentant à un mur. Très altérés, ces vestiges appartiennent vraisemblablement à un bâtiment de pierre (bâtiment VI) dont seuls restent un pan de mur extérieur en pierre et la tranchée de fondation d'une cloison intérieure.

Enfin, trois aménagements de carreaux de terre cuite posés à plat et ceinturés de briques posées de chant (fig. 10) ont été repérés en zone 3. On remarque, au-dessus des carreaux d'une de ces structures, une fine couche composée de limons bruns et surtout de grains de chaux en abondance. La présence de cette couche conduit à interpréter ces aménagements comme des bacs à chaux. Ils sont destinés à recueillir la chaux vive au sortir du four pour la malaxer avec d'autres composants afin d'obtenir du mortier de chaux. Ces aménagements particuliers appartiennent à la séquence de construction des éléments bâtis contenant de la chaux et situés en zone 2.

La partie nord de la zone 3 est occupée par un cheminement constitué de blocs calcaires de taille variable posés sur un seul niveau. Ce chemin empierré est séparé en deux tronçons. Il sert d'appui à des structures de mise en œuvre similaire. Il s'agit vraisemblablement d'accès aménagés entre le cheminement et le noyau bâti.

La zone 3 est certes occupée par les vestiges fugaces de quelques bâtiments mais la majeure partie de cet espace est libre de tout édifice. Il correspond à l'espace extérieur contigu au noyau bâti dans lequel sont installés quelques aménagements mais beaucoup moins densément qu'en zone 2.

Fig. 11 *Empierrement contre le four 36 (cl. C. Ballarin/INRAP).*

Les espaces extérieurs de la zone se partagent entre des zones de travail tels les bacs à chaux, des habitats et des cheminements que le caractère très humide du secteur conduit à aménager soigneusement.

2.4. Les structures de combustion

Hormis les foyers liés aux habitats décrits ci-dessus, le site de Naux contient des structures de combustion notamment un four à brique et un four à chaux liés à la phase de construction.

Le four à brique est situé en zone 1 contre la berme ouest et à l'écart du noyau bâti. Une fouille partielle des vestiges a permis de mettre en évidence son mode de construction. Le four est visiblement creusé dans le sédiment depuis le sommet. À l'extérieur, on observe un lit de blocs calcaires qui semblent avoir pour fonction de protéger les parois du four contre les intempéries (fig. 11). Un sondage mécanique a été entrepris

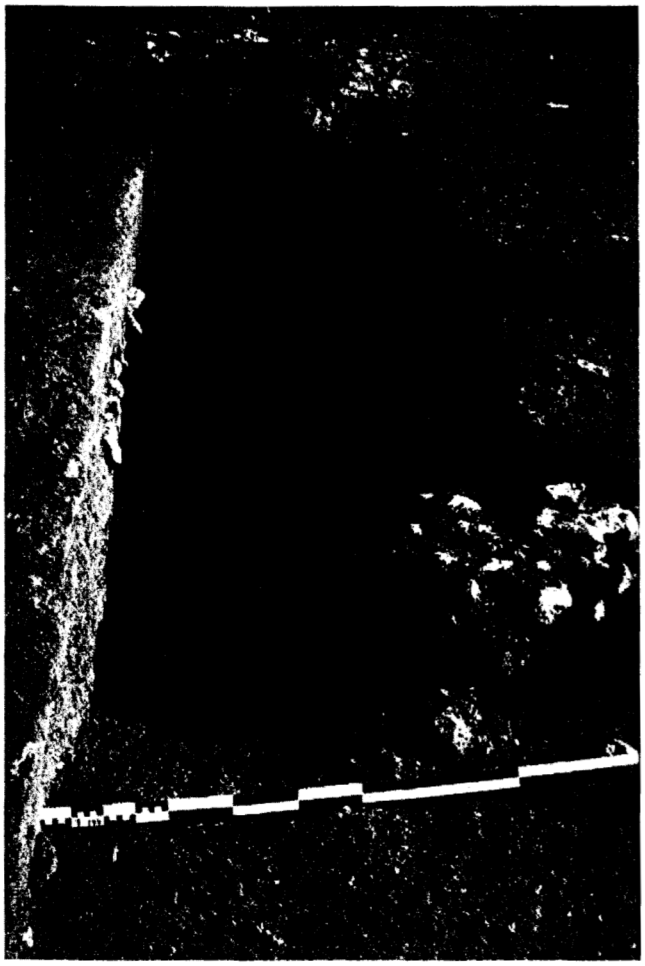

Fig. 12 *Four 36 (cl. C. Ballarin/INRAP).*

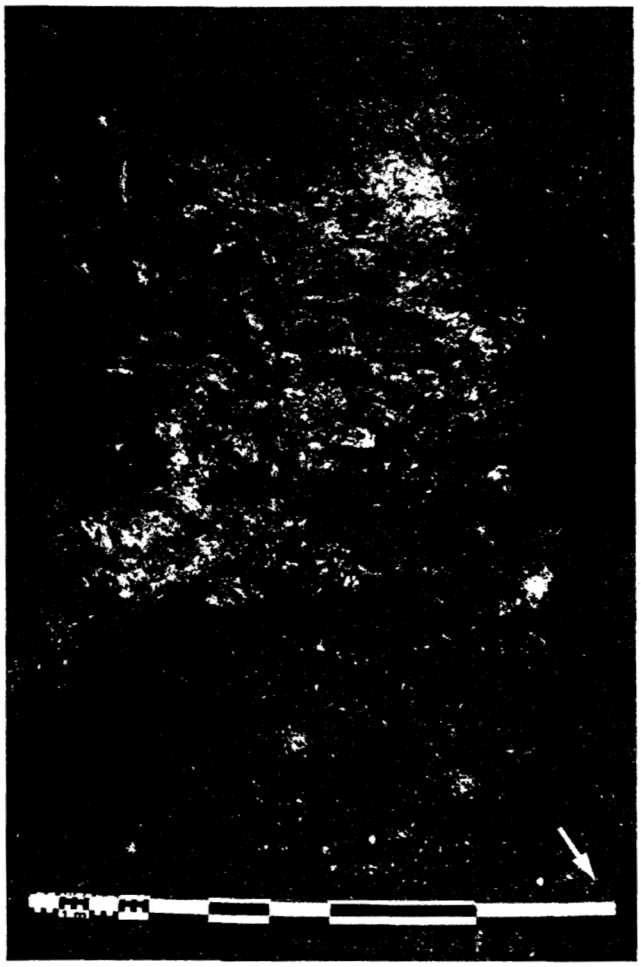

Fig. 13 *Four à chaux 52 (cl. B. Ducourneau/INRAP).*

dans le remplissage afin d'en connaître la stratigraphie complète. Cependant, la profondeur des structures (plus de 2,50 m) ainsi que la présence d'une grande masse d'eau sous pression à l'intérieur de l'alandier du four a rendu l'opération trop périlleuse pour être complétée manuellement. Il a toutefois été possible d'observer succinctement le remplissage du four (fig. 12) et notamment de remarquer la présence de fragments de briques en grande quantité dont le module de 0,2 cm sur 0,25 m pour une épaisseur de 0,05 m est par ailleurs fréquemment présent dans les niveaux d'occupation et de démolition des zones 2 et 3. Ainsi, même s'il n'existe pas de relation stratigraphique évidente entre ce four et les autres aménagements du site, il est vraisemblable que ces structures sont contemporaines.

Un four à chaux a été découvert en limite de la berme ouest. Il se présente en surface sous forme d'un amas de cailloux calcaires mêlés de chaux (fig. 13). La fouille de ce four montre une succession de couches de charbons et de chaux installée dans un creusement du niveau de grave sous-jacent. Un court alandier est visible vers l'est.

L'examen de la stratigraphie (fig. 14) montre au moins deux séquences de chauffe. À chaque fois, le charbon est disposé sous le calcaire à brûler. Chronologiquement, ce four à chaux est postérieur à la première séquence de construction des bâtiments de la zone 2. En revanche, il est contemporain de la construction de certains bâtiments annexes dont il a été établi plus haut qu'ils appartiennent à une deuxième séquence de construction, probablement peu éloignée dans le temps de la première.

2.5. Quelques structures en creux

Une première fosse 64 a été découverte en limite des zones 2 et 3. Elle est en grande partie tronquée, tant par un fossé récent que par l'ensemble construit du mur d'enceinte et du caniveau. En surface, cette fosse présente une forme oblongue

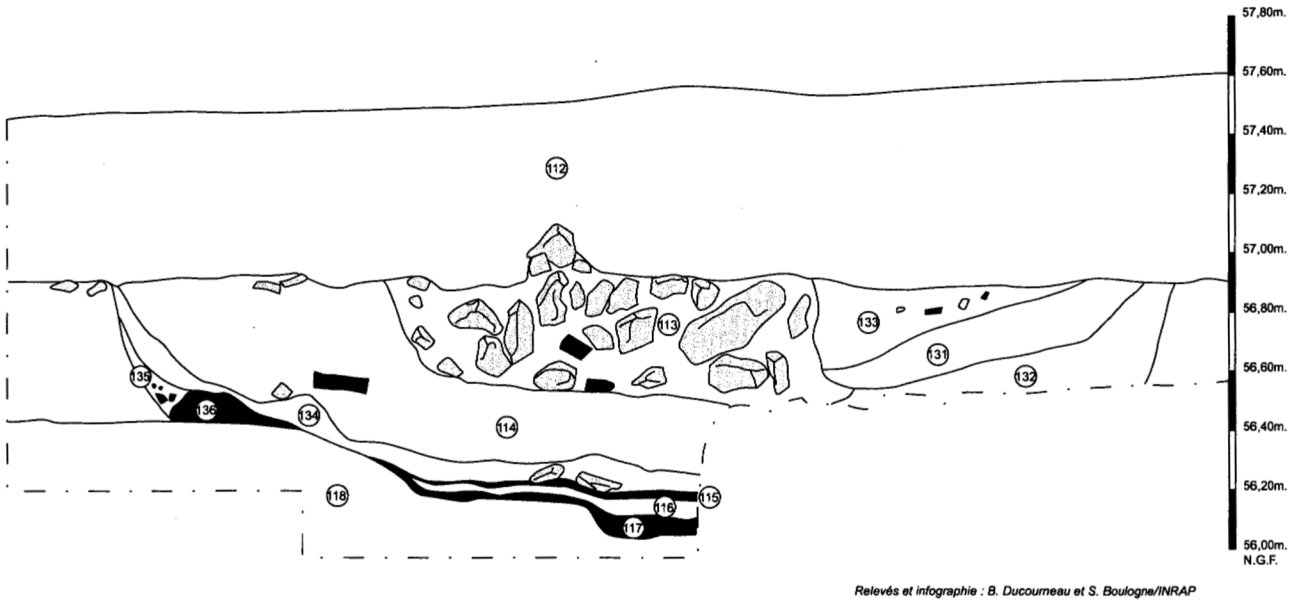

Fig. 14 *Coupe 27, four à chaux 52.*

orientée est/ouest. La stratigraphie de cette structure (fig. 15) montre un creusement en V et un remplissage composé de blocs calcaires et de fragments de tuile.

La fosse 63 est située en zone 2 à l'aplomb du mur 13 (fig. 16). Elle présente, au niveau de l'arase une forme semi-circulaire. La stratigraphie de cette fosse (fig. 17) montre en fond un blocage de blocs calcaires. La fonction de cette fosse reste à l'état d'hypothèse. Toutefois, le fond en blocs calcaires et la proximité immédiate des habitats conduisent à l'identifier comme une fosse dépotoir liée à l'activité domestique d'autant plus qu'elle est située dans une cour intérieure proche de l'accès au bâtiment III.

Située en zone 1, la fosse 37 présente des contours mal définis notamment vers l'ouest. Elle est remplie par un limon brun compact posé sur un lit de cailloux calcaires. La forme mal définie de cette fosse conduit à l'interpréter plus comme une dépression naturelle du terrain ayant servi de dépotoir ou de puits perdu ponctuel que comme une véritable fosse creusée par un acte volontaire.

En zone 1, une série de trous de poteau avec calage de blocs calcaires et de tuiles (fig. 18) a été repérée à proximité de la fosse 37. Leur position éparse mais concentrée conduit à suggérer qu'ils correspondent à une construction légère telle qu'une palissade ou un petit abri.

En zone 2 (fig. 16) on observe les vestiges d'une excavation de 0,50 m de large sur 0,80 m de long pour une profondeur d'environ 1 m (fig. 19) dont l'arase est apparue à hauteur des niveaux de construction. Le remplissage est uniquement

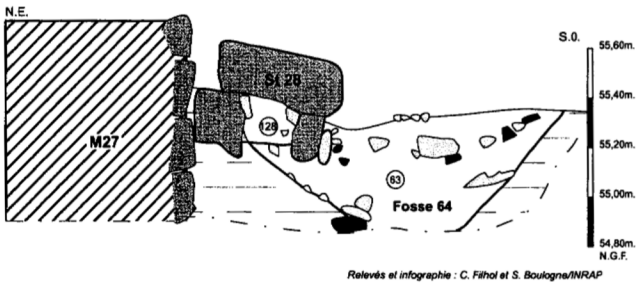

Fig. 15 *Coupe 25, fosse 64.*

constitué de blocs calcaires non taillés ne présentant pas d'organisation particulière. Ces observations conduisent à identifier cette excavation comme un trou de pilier important probablement lié à un échafaudage qui aurait servi pour la construction du contrefort et des murs voisins. Ce trou a été abandonné à la fin de la phase de construction et a été comblé avec des déchets de taille.

Plusieurs sondages mécaniques ont été réalisés à l'ouest de la surface fouillée afin de vérifier la présence – ou non – d'autres structures. Tous se sont révélés négatifs sauf le sondage central qui a permis de mettre au jour un fossé orienté selon un axe nord-est/sud-ouest. Son arase apparaît à environ 2 m de profondeur sous les colluvions. Son creusement en U contient un remplissage très faiblement anthropique qui n'a fourni aucun élément de datation. Le sondage a été poursuivi au-delà de ce fossé mais aucun vestige archéologique n'est apparu.

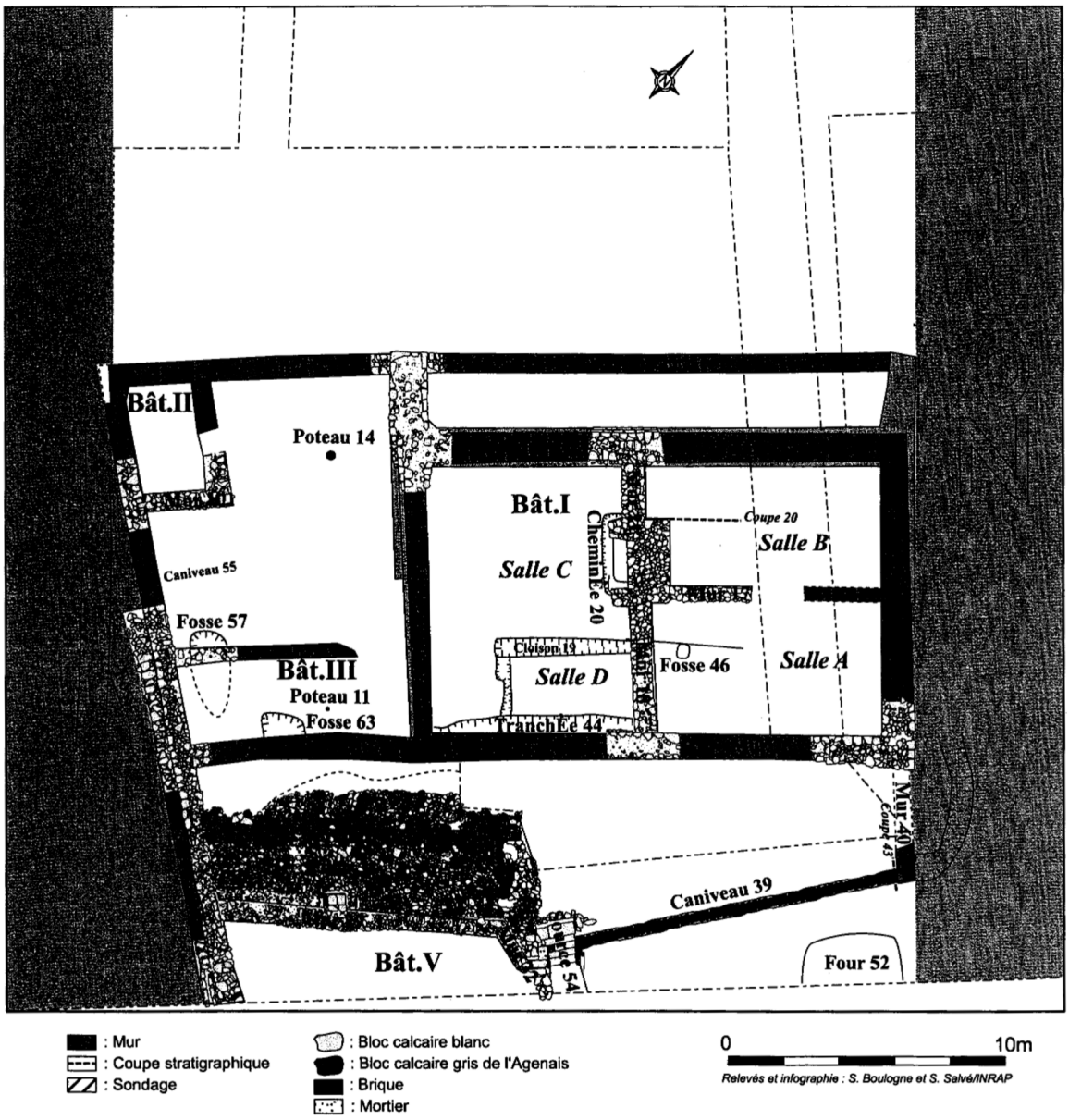

Fig. 16 *Plan des vestiges de la zone 2.*

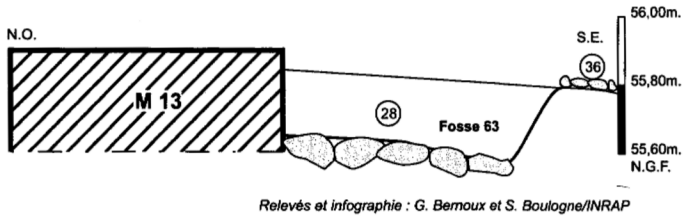

Fig. 17 *Coupe 30, fosse 63.*

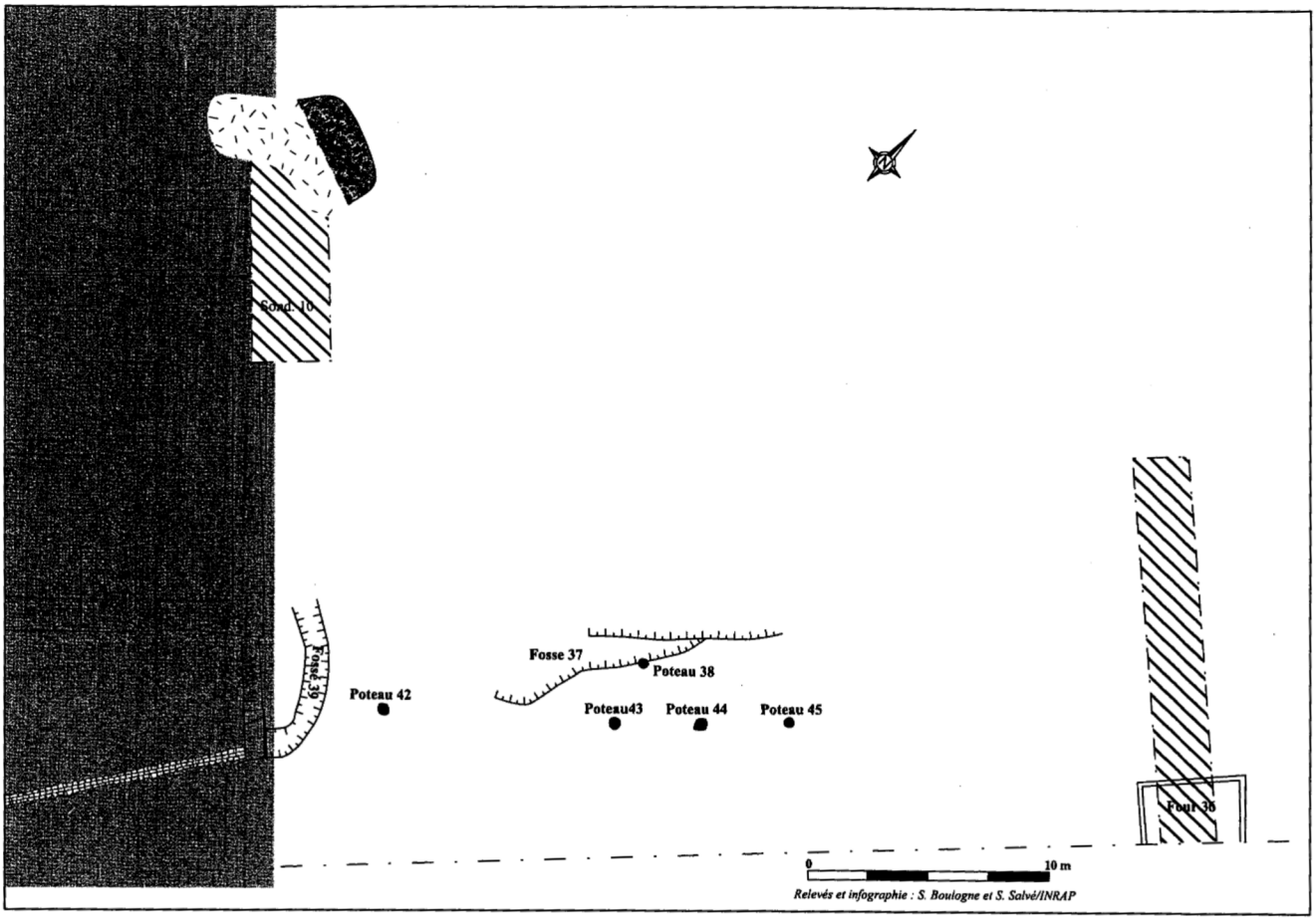

Fig. 18 *Plan des vestiges de la zone 1.*

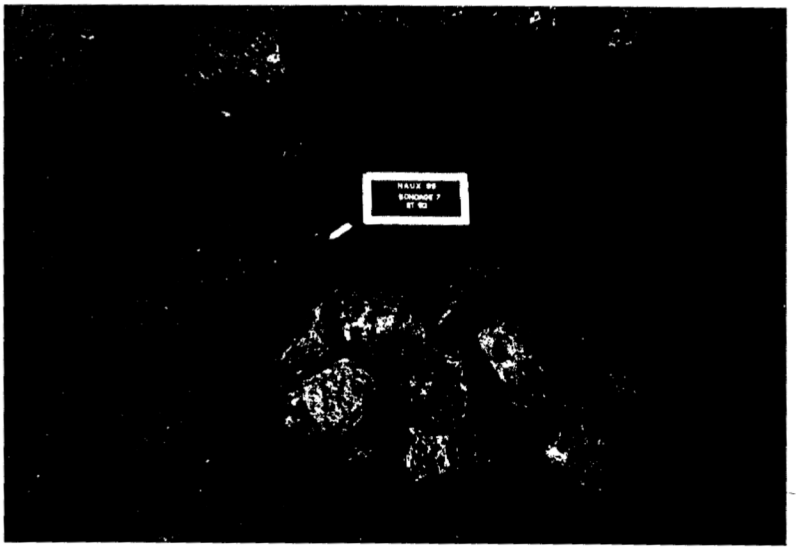

Fig. 19 *Structure 53 (cl. C. Ballarin/INRAP).*

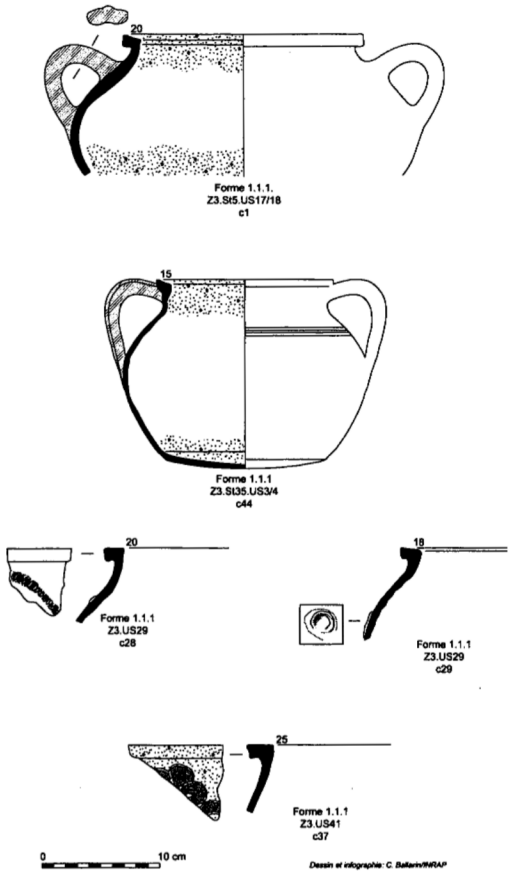

Fig. 20 *Mobilier céramique, pots à cuire.*

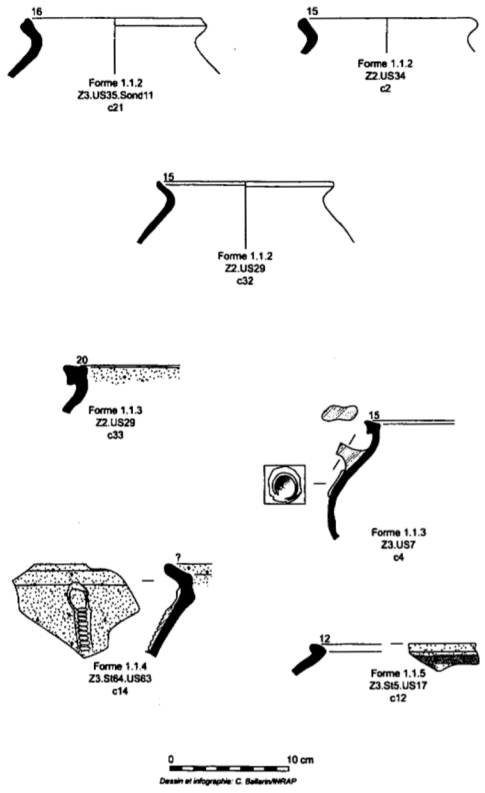

Fig. 21 *Mobilier céramique, formes 1.1.2 à 1.1.5.*

3. LE MOBILIER (C. Ballarin)

Comparativement à l'extension des vestiges recensés sur le site, le mobilier récolté est relativement peu abondant. D'emblée, cette observation d'ensemble annonce une occupation courte dans le temps.

3.1. La céramique

Ce lot céramique (fig. 20 à 25) contient précisément 3753 tessons représentant 190 spécimens de poteries médiévales qui sont détaillés dans l'étude ci-après.

L'intérêt de cette étude réside, d'une part, dans la position géographique de ce lot et d'autre part dans le postulat d'une occupation courte. En effet, le site de Naux se situe dans l'Agenais et plus précisément dans la vallée de la Garonne à mi-chemin entre Toulouse et Bordeaux. Ce lot céramique constitue une nouvelle source d'information pour la vallée de la Garonne. Par ailleurs, sa position en milieu rural à proximité d'un centre urbain peut permettre des comparaisons locales entre milieu urbain et milieu rural. De plus, la présence d'une maison forte sur le site suppose que les occupants appartiennent, au moins pour certains, à une classe sociale proche de l'aristocratie locale et utilisant probablement les mêmes équipements domestiques notamment en ce qui concerne la céramique.

3.1.1. Catégories de pâtes

Les catégories de pâtes sont rassemblées sous un code générique (A, B, C, D, E ou F) dont les subdivisions (A1, A2, B1, B2, etc.) correspondent aux différents traitements de surface que la pâte a pu subir qu'il s'agisse du décor, de la couverte ou de caractéristiques techniques.

La nécessité de rassembler les céramiques par catégorie de pâte est justifiée par la détermination de groupes de

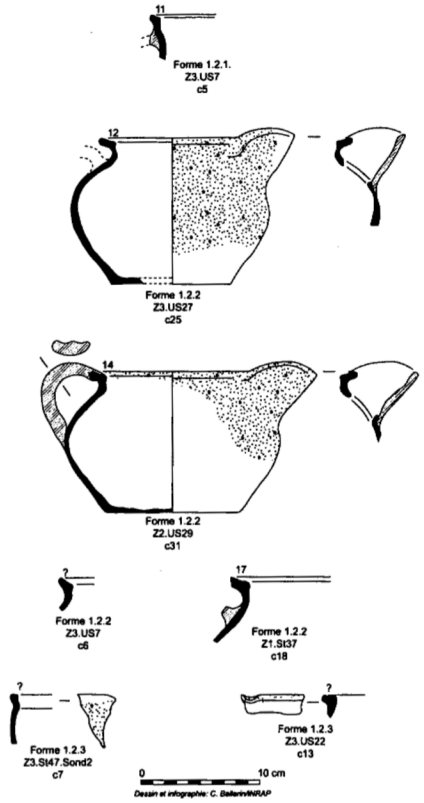

Fig. 22 *Mobilier céramique, formes 1.2.1 à 1.2.3.*

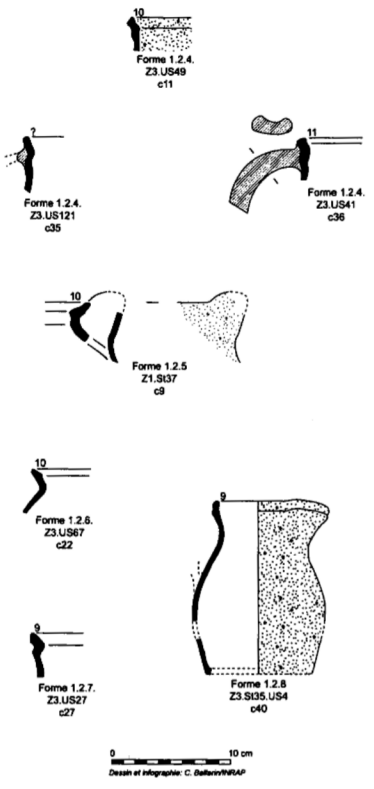

Fig. 23 *Mobilier céramique, formes 1.2.4 à 1.2.8.*

production dans l'hypothèse selon laquelle une officine de potier utilise un type de pâte particulier et toujours le même pour une période donnée. Les traitements de surfaces sont alors autant de variation à l'intérieur d'une même production.

A : pâte orangée à noyau gris de texture fine. Cette pâte a fait l'objet d'un tournage rapide. Elle contient des inclusions de micas blancs et de petits grains de quartz. Les parois des vases en pâte A sont épaisses (environ 6 mm).
A1 : pâte A recouverte d'une glaçure verte mouchetée recouvrant partiellement la surface externe du vase notamment la lèvre.
A2 : pâte A portant des coups de brunissoir sur la surface externe. On observe aussi quelques points ou traces de glaçure d'origine probablement accidentelle.
A3 : pâte A portant une glaçure interne verte mouchetée et parfois un décor de cordon horizontal digité sur la surface externe.
A4 : pâte A portant un décor de peinture blanche sous forme de bandes verticales ou obliques et recouvert d'une glaçure mouchetée de couleur verdâtre.
A5 : pâte A portant un décor externe de cordon de pâte strié ou réticulé.
A6 : pâte A portant un décor externe de pastillage de pâte digitée.
B : pâte orangée de texture fine contenant de nombreuses inclusions d'oxydes métalliques et des paillettes de mica. Ces poteries ont fait l'objet d'un façonnage par tournage rapide. Les parois des vases en pâte B sont fines (inférieures à 5 mm).
B1 : pâte B portant un décor de peinture blanche sous une glaçure verte mouchetée. Elle peut aussi recevoir un décor externe de pastilles ornées de 4 coups de poinçon.
B2 : pâte B portant un décor de coups de brunissoir recouverts de peinture blanche. Ce décor peut se combiner avec un cordon réticulé.
B3 : pâte B portant un décor de cordon en pâte blanche réticulé avec parfois un téton, recouvert d'une glaçure verte mouchetée.
B4 : pâte B portant une glaçure mouchetée jaune verdâtre qui affecte la surface externe du vase de manière partielle.
B5 : pâte B portant un décor de cordons de pâte verticaux ou obliques striés ou réticulés.

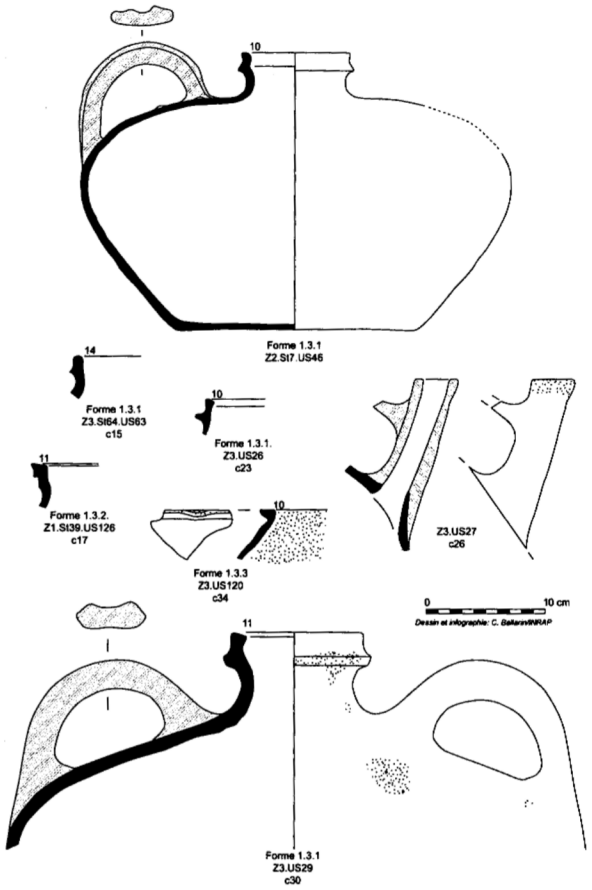

Fig. 24 *Mobilier céramique, forme 1.3.1.*

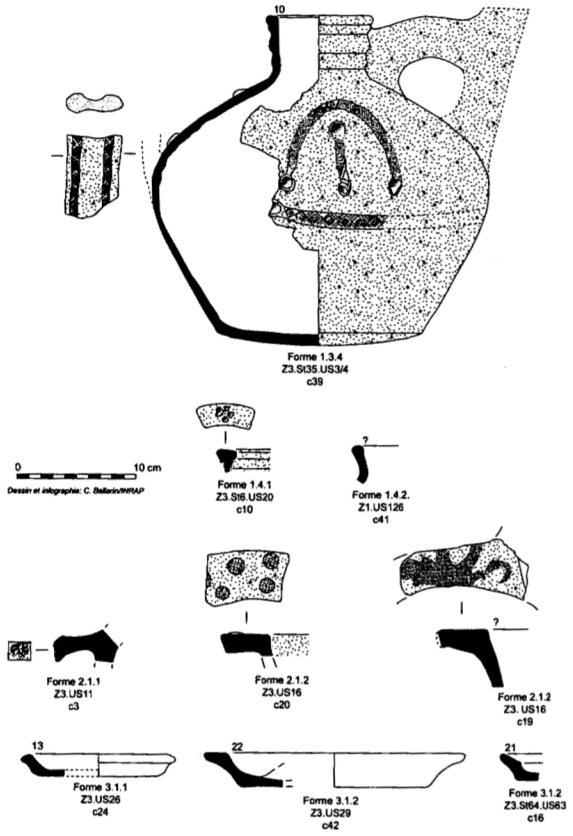

Fig. 25 *Mobilier céramique, formes 1.3.4 à 3.1.2.*

B6 : pâte B décorée d'au moins une pastille de pâte. Une glaçure verte mouchetée très altérée recouvre partiellement le vase, notamment la lèvre. Dans un cas, il semble que cette catégorie de pâte ait fait l'objet d'un façonnage par tournage lent voire par modelage.

C : pâte de texture fine, «sèche». Elle contient des inclusions de micas très fins et de rares petits oxydes métalliques. Occasionnellement, un décor de cordon strié ou réticulé ou de pastille digitée de pâte est visible sur la surface externe.

C1 : pâte C portant une glaçure interne ou externe verte mouchetée et couvrante. Elle peut recevoir un décor interne de pastille formant spirale disposé au fond du vase.

C2 : pâte C portant une glaçure externe jaune ou verdâtre mouchetée.

C3 : pâte C portant une glaçure verte mouchetée externe et un décor de tétons de pâte.

C4 : pâte C portant un décor de cordon réticulé sous une glaçure verte mouchetée.

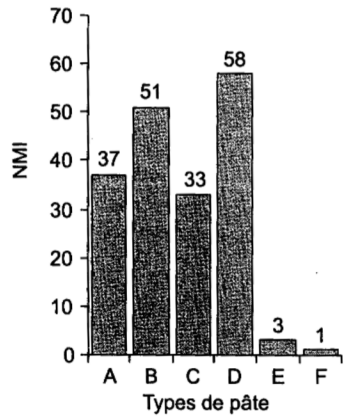

Fig. 26 *Proportion des catégories de pâte (en NMI).*

Forme			Pâte																																					
Classe	Groupe	Type	A						B						C					D					E		F		Total	NMI											
			1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	1	2													
1 Pots à cuire	1	1		17		1		1	1		2			3				4	9			3	35								76										
		2																				1	2								3										
		3		1								1		2									1								4	84									
		4							1	1		1														1					4										
		5								3																					3										
2 Pichets		1							5			5			1		1			1										13										
		2		1		1						2				1	2				1										7										
		3		3					1											1	4					2					11									
		4		2					1			1					1			4	1										10	62	475								
		5							2	2		2																			6										
		6							1								1														2										
Formes fermées		7															1														1										
		8										1																			1										
3 Cruches	1		1	2				1		4				1			8														17										
	2			1	1					1								1													3										
	3									1												1									2	24									
	4											1																			1										
4 Indét.	1																										1			1										
	2		1						2			1			1	1															6	9									
	3								1																						1										
2-Formes ouvertes	Mortiers	1																			1										1	4	4								
		2				2														1											3										
3-couvercles		1							1																						1	5	5								
Clés	Plats	2							1						2					1											4										
Total NMI			1	28	1	2	2	2	1	22	9	0	0	19	0	2	12	7	15	0	0	12	45	1	0	0	0	0	3	0	1	0								
Total NMI			37						51						34					58					3		1			184										
Nb tessons			153	134	12	201	5	121	8	744	176	44	21	406	196	43	439	126	128	2	0	473	365	3	9	14	2	0	32	9	1	4								3790

Fig. 27 *Tableau récapitulatif des formes et des pâtes céramiques (en NMI).*

D : pâte sableuse orangée contenant des grains de quartz, des oxydes métalliques et des paillettes de mica. Cette pâte a fait l'objet d'un façonnage par tournage rapide. Les parois des vases en pâte D sont épaisses (environ 8 mm).
D1 : pâte D portant un décor de pastillage externe et une glaçure interne verdâtre mouchetée couvrant partiellement le vase notamment la partie sommitale.
D2 : pâte D portant un décor de peinture blanche sous forme de bandes verticales ou obliques recouvertes d'une glaçure verte mouchetée.
D3 : pâte D portant à l'extérieur des coups de brunissoir sur le bas de la panse. Cette catégorie de pâte a fait l'objet d'un façonnage par tournage lent. Un décor de rainures peu marquées souligne l'épaulement.
D4 : pâte D portant un décor externe de cordon digité ou réticulé.
D5 : pâte D portant à l'extérieur un décor d'incisions, de peinture blanche et de glaçure verte mouchetée.
E : pâte de couleur blanche ou rosée claire, de texture fine contenant des inclusions de paillettes de mica et d'oxydes métalliques. Cette pâte a fait l'objet d'un façonnage par tournage rapide. Les parois sont fines (environ : 5 mm).
E1 : pâte E recouverte, à l'extérieur, d'une glaçure verte mouchetée. La pâte et la couverte sont proches des productions de Saintonge.
F : pâte blanche sableuse contenant des inclusions de quartz et d'oxydes métalliques. Cette pâte a fait l'objet d'un façonnage par tournage rapide.
F1 : pâte F portant une glaçure verdâtre sur la lèvre et parfois ornée d'un décor fleuri stylisé réalisé à l'aide d'un poinçon et recouvert d'une peinture blanche.
F2 : pâte F portant un décor externe de cordon digité.

On recense au total six catégories distinctes de pâte qui correspondent vraisemblablement à autant de groupes de production différents. Les catégories majoritairement représentées sont les pâtes A, B, C et D (fig. 26). Leur représentation est à peu près équivalente dans une fourchette comprise entre 33 et 56 individus. En revanche, les catégories E et F sont présentes de manière nettement plus anecdotique

(1 et 3 individus) ce qui peut signifier que les catégories E et F ne sont pas des productions locales ou bien qu'il s'agit de témoins d'une production naissante ou encore que les occupants du site de Naux sont en périphérie de l'aire de diffusion des céramiques en pâte E et F.

En ce qui concerne les catégories majoritaires (A, B, C et D), il s'agit vraisemblablement de productions appartenant à la même aire de culture matérielle dans la mesure où l'on observe une similitude des formes et des décors entre ces différentes catégories. En effet, des pots à cuire (formes 1.1.1 et 1.1.3), des pichets (formes 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4 et 1.2.6), des cruches (formes 1.3.1 et 1.3.2) ainsi que des couvercles (forme 3.1.2) appartiennent à au moins deux des catégories de pâte majoritaires (fig. 27).

3.1.2. Les formes

Le mode de classement des formes céramiques de ce lot est directement inspiré de travaux déjà réalisés en Rhône-Alpes[6]. Les vases sont regroupés en classes, groupes et formes. La classe distingue les formes fermées des formes ouvertes. Une classe particulière est destinée aux couvercles qui sont des formes ouvertes mais peuvent s'adapter à des formes fermées. Les groupes recensent les vases selon leur morphologie générale correspondant aussi à leur attribution fonctionnelle. Enfin, la forme distingue les vases selon les éléments rapportés et la morphologie particulière de la lèvre.

Le mode de comptage des restes céramiques est double. Le premier comptage est effectué en nombre de restes (NR) équivalent au nombre de tessons. Le second est en nombre minimum d'individus (NMI) correspondant au nombre de bords de poterie après recherche soigneuse des collages. Cette dernière méthode de comptage vise à approcher au plus près du nombre réel de vases auquel correspond l'ensemble des tessons[7].

a. Formes fermées (1.)

Les pots à cuire (1.1.)

– pot à cuire à lèvre en bandeau court (1.1.1.). Le col est inexistant. La panse, lorsqu'elle est conservée, est de forme générale globulaire et le fond est convexe. Deux anses verticales ovoïdes et diamétralement opposées sont attachées sous la lèvre et se terminent sur la panse. Une glaçure mouchetée est appliquée à l'intérieur du vase notamment sur le sommet et sur le fond. Dans un cas (vase c44) de fines rainures horizontales ornent le haut de la panse. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 12 à 25 cm. Diamètre fond : 13 cm. Hauteur : 15,5 cm. *251 tessons, 76 vases, dessins : c1, c28, c29, c37.*

– pot à cuire à lèvre évasée au sommet de profil triangulaire (1.1.2.). Le col est inexistant. Seules des parties sommitales de ce type de vase sont conservées. Aucune trace de glaçure et aucune amorce d'anse n'est visible sur cette forme. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 15 à 16 cm. *24 tessons, 3 vases, dessins : c2, c21, c32.*

– pot à cuire à lèvre de profil carré formant un large bandeau externe (1.1.3.). Au moins une anse verticale ovoïde prend naissance sur l'épaulement et se termine probablement sur la panse. Un décor d'au moins une pastille de pâte orne l'épaulement. L'amorce de la panse annonce une forme globulaire. Une glaçure mouchetée affecte parfois l'intérieur du vase notamment la partie sommitale. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 15 à 22 cm. *44 tessons, 5 vases, dessins : c4, c33.*

– pot à cuire à lèvre infléchie et gorge peu prononcée (1.1.4.). Le col est inexistant. L'amorce de panse annonce une forme tronconique. Un décor de cordon de pâte vertical portant un décor de stries obtenues à l'aide d'une molette orne la panse. Une glaçure mouchetée semble recouvrir la totalité de la surface externe du vase et la partie sommitale de la surface interne. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 26 cm. *6 tessons, 4 vases, dessin : c14.*

– pot à cuire à lèvre infléchie saillante au sommet arrondi formant un méplat bombé (1.1.5.). Le col est inexistant. Un décor de bandes d'engobe blanc disposées horizontalement et en oblique orne la surface externe de la partie conservée de ce vase. Une glaçure mouchetée affecte la surface externe. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 10 à 12 cm. *4 vases, 3 individus, dessin : c12.*

Les pichets (1.2.)

– Pichet à lèvre saillante dont le sommet forme un méplat horizontal (1.2.1.). Une anse verticale prend naissance sous la lèvre et se termine probablement sur la panse. Le col très court est évasé. Le type de bec associé à cette forme est inconnu. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 9 à 15 cm. *26 tessons, 13 vases, dessin : c5.*

– Pichet de type *pégau* à lèvre infléchie saillante au sommet arrondi (1.2.2.). La panse est de forme globulaire. Une anse verticale ovoïde prend naissance sous la lèvre et se termine sur

6. VICARD 1996, p. 181-215.
7. RAUX 1996, p. 4-14.

la panse. À l'opposé de l'anse on observe un bec rapporté conçu à partir d'une plaque de pâte et apposé sur le vase avant perforation de la panse. Le fond est plat. Une glaçure mouchetée couvre la quasi-totalité de la surface externe de la poterie et plus particulièrement la zone où se situe le bec. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 8 à 18 cm. Diamètre fond : 10,5 à 12 cm. Hauteur : 11,5 à 12 cm. *48 tessons, 8 vases, dessins : c6, c8, c18, c25, c31.*

– Pichet à lèvre à bandeau très peu saillant et à petit bec pincé (1.2.3.). Une couverte de glaçure verte mouchetée affecte la surface externe de la poterie. Sur l'un des exemplaires, un décor de coups de poinçon orne le replat de la lèvre. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 9 à 12 cm./ *17 tessons, 11 vases, dessins : c7, c13.*

– Pichet à lèvre à profil triangulaire (1.2.4.). Seules des parties sommitales de ce type de vase sont conservées. Une anse prend naissance sur la lèvre et se termine probablement sur la panse. Parfois, une glaçure mouchetée affecte l'intérieur de la partie conservée de ces vases. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 10 à 11 cm. *11 tessons, 10 vases, dessins : c11, c35, c36.*

– Pichet de type *pégau* à lèvre infléchie saillante et gorge interne semblable aux pots 1.1.4 (1.2.5.). Un bec rapporté formé d'une plaque de pâte est apposé sur la lèvre et la panse. Un décor de peinture blanche sous glaçure affecte la surface externe de la panse. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 10 à 25 cm. *58 tessons, 6 vases, dessin : c9.*

– Pichet à lèvre évasée triangulaire (1.2.6.). Dans un cas, une amorce de bec rapporté est visible sur la lèvre. Une glaçure mouchetée affecte la surface externe de la partie conservée de ce vase. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 10 cm. *5 tessons, 2 vases, dessin : c22.*

– Pichet à lèvre triangulaire soulignée d'une large rainure externe (1.2.7.). Le sommet forme un méplat incliné vers l'intérieur du vase. L'amorce du col annonce une ouverture évasée. Une glaçure orangée mouchetée affecte la surface externe de la partie conservée de ce vase. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 9 cm. *1 tesson, 1 vase, dessin : c27.*

– Petit pichet à lèvre verticale simple soulignée d'une fine rainure externe (1.2.8.). Le col est évasé. La forme générale de la panse est plutôt élancée. Un bec pincé volumineux est obtenu par déformation de la lèvre. Une couverte de glaçure mouchetée est visible sur la partie sommitale du vase notamment aux abords du bec. Le fond est plat. Il est fort probable que ce vase était affecté d'une anse verticale à l'opposé du bec. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 9 cm. *30 tessons, 1 vase, dessin : c40.*

Les cruches (1.3.)

– Cruche à lèvre verticale arrondie à renflement externe (1.3.1.). Au moins une anse est attachée sur l'épaulement et sur la panse à l'opposé d'un bec tubulaire. Dans un cas (c30) le vase dispose de deux anses diamétralement opposées. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 10 à 12 cm. Diamètre fond : 20 cm. *141 tessons, 17 vases, dessins : c15, c23, c30, c45.*

– Cruche à lèvre de profil carré formant un bandeau peu saillant (1.3.2.). Le col est marqué par un léger renflement externe. Seules des parties sommitales de ce type de vase sont conservées. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 11 cm. *4 tessons, 4 vases, dessin : c17.*

– Cruchette à lèvre infléchie au sommet arrondi (1.3.3.). Le col est inexistant. Un petit bec à peine pincé est visible sur la lèvre. Une glaçure mouchetée affecte le méplat de la lèvre et l'intérieur du vase. Diamètre lèvre : 10 cm. *3 tessons, 2 vases, dessin : c34.*

– Cruche à lèvre verticale épaissie (1.3.4.). Le col haut est orné de cannelures. La panse est large. Un bec tubulaire ansé est appliqué sur l'épaulement à l'opposé d'une anse verticale plate. Le fond est convexe. Un décor complexe de cordons digités et réticulés orne la moitié supérieure de la panse. Une glaçure verdâtre mouchetée est visible sur la totalité de la surface externe y compris le fond. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 10 cm. Diamètre fond : 17 cm. Hauteur : 27,5 cm. *118 tessons, 1 vase, dessin : c39.*

Les formes fermées indéterminées (1.4.)

– Lèvre de section quadrangulaire dont le sommet forme un méplat horizontal décoré d'un thème fleuri stylisé (1.4.1.). Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 14 cm. *1 tesson, 1 vase, dessin : c10.*

– Lèvre évasée au sommet arrondi (1.4.2.). L'amorce de la panse annonce une forme assez large. Une glaçure mouchetée est visible sur la surface interne de la partie conservée de ce vase. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 9 à 14 cm. *14 tessons, 6 vases, dessin : c41.*

– Pot fermé dont l'épaulement a reçu de nombreuses perforations dont il est délicat de déterminer si elles sont fonctionnelles ou décoratives (1.4.3.). Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : indéterminé. *38 tessons, 1 vase, dessin : c43.*

b. Formes ouvertes (2.)

Les mortiers (2. 1.)

– Mortier à lèvre très saillante dont le sommet forme un méplat portant un décor de rouelle recouvert d'une peinture blanche et d'une glaçure mouchetée verte (2.1.1.). Diamètre lèvre : indéterminé. *1 tesson, 1 vase, dessin : c3.*

– Mortier à lèvre infléchie formant méplat. Façonnage par tournage rapide (2.1.2.). Un décor de peinture blanche sous glaçure verte mouchetée orne le méplat de la lèvre. Le motif est variable : applique de pastilles réticulées ou décor de flammes. Diamètre lèvre : indéterminé. *2 tessons, 2 vases, dessins : c19, c20.*

c. Couvercles (3.)

Les couvercles bouchons (3.1.)

– Couvercle bouchon à lèvre verticale formant méplat (3.1.1.). Cette forme peut recevoir un décor ondé incisé sur le méplat de la lèvre. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 13 cm. Diamètre opercule : 11 cm. Hauteur : 1,7 cm. *14 tessons, 2 vases : c24.*

– Couvercle bouchon à lèvre évasée simple formant marli (3.1.2.). Anse en étrier. Façonnage par tournage rapide. Diamètre lèvre : 19 à 22 cm. Diamètre opercule : 16 cm. Hauteur : 1,5 à 2,5 cm. *17 tessons, 4 vases, dessins : c16, c42.*

On recense pour ce lot céramique, 3 classes, 7 groupes et 25 formes différentes parmi lesquelles les pots à cuire sont majoritaires (fig. 28). Cette forte représentation des pots à cuire est caractéristique de l'équipement domestique céramique médiéval. En outre, les pichets sont assez fortement représentés ce qui signale leur usage courant par les occupants du site. Cette remarque constitue un des arguments de datation du lot mais dénote aussi un élargissement de l'éventail des formes ainsi que des fonctions et l'importance quantitative du pichet dans l'équipement domestique. Le pichet est considéré comme un vase à liquides destiné au service de la table à la différence de la cruche considérée comme un vase de transport des liquides. Le pichet est alors fréquemment le support de décors à caractère ostentatoire.

Les autres formes comme les couvercles et les mortiers sont faiblement représentées. En ce qui concerne les mortiers, il semble que cette forme soit proportionnellement rare dans

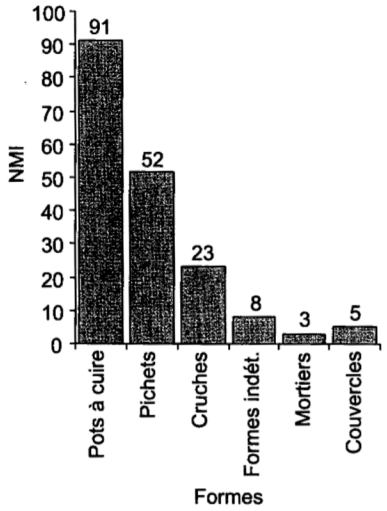

Fig. 28 *Proportion des formes céramiques (en NMI).*

l'éventail des formes. Par ailleurs, parmi les individus de mortiers recensés dans ce lot, chacun est différent de l'autre comme si chaque mortier était une forme unique. La fonction précise du mortier est incertaine. En effet, les incrustations de graviers à l'intérieur de la panse indiquent qu'il s'agit d'un vase à usage culinaire utilisé à l'office pour broyer les denrées alimentaires. En revanche, l'abondance des décors en fait un vase de service présenté sur la table. Le mortier serait alors à la fois un ustensile de cuisine et un vase de présentation.

Parmi les couvercles, certains présentent en périphérie des résidus carbonisés attestant qu'ils ont recouvert des pots à cuire. D'autres, en revanche, ne portent pas de telles traces ; ils ont alors probablement servi à recouvrir des vases qui n'ont pas été portés au feu comme des cruches ou des pichets ou encore des pots utilisés comme vases de stockage.

Une particularité de ce lot réside dans l'absence totale de jattes ou bassines en céramique. Spontanément, il est tentant d'expliquer ce manque apparent par l'utilisation de jattes en matières périssables comme le bois dont les traces n'ont pas été retrouvées. Une autre explication serait que le site de Naux se situe dans une aire géographique de culture matérielle où les jattes en céramique sont rares voire inexistantes au XIV[e] siècle comme cela semble être le cas en Agenais[8].

8. JACQUES 1995, p. 6.

3.1.3. Éléments de chronologie

Les indications chronologiques pour ce lot céramique reposent à la fois sur des éléments de datation absolue, des comparaisons régionales et sur les apports du site, notamment la stratigraphie et le mobilier.

Deux échantillons de charbons de bois ont été soumis à une datation par radiocarbone[9]. Le premier est issu du dernier niveau d'utilisation du four à chaux et le second du niveau de sol du bâtiment IV situé en zone 3. Tous deux s'inscrivent dans une fourchette chronologique comprise entre 1295 et 1430 avec un pic de probabilité plus important en 1380.

Les arguments issus de la comparaison avec des lots céramiques locaux sont nombreux. Le site de Saint-Caprais à Agen[10] a livré un certain nombre de formes céramiques médiévales dont certaines sont proches de celles de Naux. Il s'agit en particulier de couvercles et de pots dont les formes 3.1.1 et 1.1.2 sont proches. À Saint-Caprais, ces formes sont datées du XIV^e^ siècle et plus précisément de la première moitié du XIV^e^ siècle. Le site d'Aiguillon[11] a mis au jour une série de cruches à bec rapporté proches de la forme 1.2.2 de Naux et datée du XIV^e^ siècle. Il en est de même pour le site de Grateloup[12] qui a livré un exemplaire de mortier similaire à la forme 2.1.2 de Naux et daté du XIV^e^ siècle.

Les comparaisons avec des espaces plus lointains comme les villes de Bordeaux et Toulouse sont enrichissantes. En effet, à Bordeaux[13] la forme 24 proche des cruches 1.2.2 de Naux apparaît au XI^e^ siècle et disparaît à la fin du XIV^e^ siècle. De même, la forme 31 de Bordeaux est similaire à la cruche 1.2.6 de Naux et datée du début du XIV^e^ siècle au début du XVI^e^ siècle. Une chronologie plus large est donnée pour un pichet apparenté à la forme 1.2.7 de Naux et daté de la deuxième moitié du XIII^e^ siècle au début du XV^e^ siècle. En outre, à Bordeaux, les pots à cuire à deux anses symétriques apparaissent dans les niveaux archéologiques seulement au début du XIV^e^ siècle.

En somme, ce lot céramique issu du site de Naux présente une homogénéité chronologique et appartient très certainement à une datation placée dans le courant du XIV^e^ siècle avec de très faibles probabilités d'extension vers le XIII^e^ ou le XV^e^ siècle. L'occupation très courte du site, pressentie lors de l'étude détaillée des structures, est en partie confirmée par l'étude de la céramique : elle ne dépasse pas la centaine d'années voire le demi-siècle.

3.2. Le métal

Le mobilier métallique rencontré sur le site (fig. 29 et 30) se compose de 319 objets parmi lesquels on dénombre 235 clous. Ce mobilier est en deux matières principales : le fer et le bronze avec une nette prédominance du fer, à relativiser en raison du grand nombre de clous. Ainsi, hormis les clous, on recense 18 objets en fer pour 21 objets en bronze (fig. 31) ce qui inverse les proportions données ci-dessus et rend ce lot caractéristique. En effet, une telle abondance d'objets en bronze est, à notre connaissance, plutôt rare au Moyen Âge.

Si l'on entre dans le détail de ces objets métalliques, on remarque que la répartition par catégorie d'objets selon leur usage correspond à un schéma usuel pour le Moyen Âge, à savoir une prédominance des objets destinés à l'équipement domestique comme l'habillement de l'homme, l'équipement des animaux et l'outillage (fig. 32). Parmi les objets destinés à la construction, il est parfois délicat de distinguer les objets entrant dans la construction du bâtiment de ceux entrant dans la confection de meubles. C'est notamment le cas des clous, des charnières et des ferrures. Les outils sont surtout des lames de couteau et coutelas auxquelles s'ajoute une paire de ciseaux dont l'usage se répand en milieu rural dans le courant du XIV^e^ siècle. Il est remarquable qu'aucun outil lié à l'activité agricole proprement dite comme les charrues ou les outils à main n'apparaissent dans ce lot. En revanche, nombreux sont les objets liés à l'habillement tels que plaques-boucles et ferrets.

En conclusion, l'analyse de ce mobilier ne semble pas traduire d'activité agricole particulière mais une certaine activité domestique. Il est par ailleurs remarquable qu'aucun élément d'armement ne vienne confirmer une éventuelle fonction de défense des bâtiments comme on pourrait l'attendre d'une maison forte.

9. Analyses réalisées par Beta Analitic Inc. – 4985 SW 74 Court – Miami, Florida 33155 USA.

10. JACQUES 1989, p. 14.

11. DAUTANT et JACQUES 1989, p. 24.

12. ZANATTA 1989, p. 41.

13. FABRE-DUPONT-MALERET 1995, p. 228.

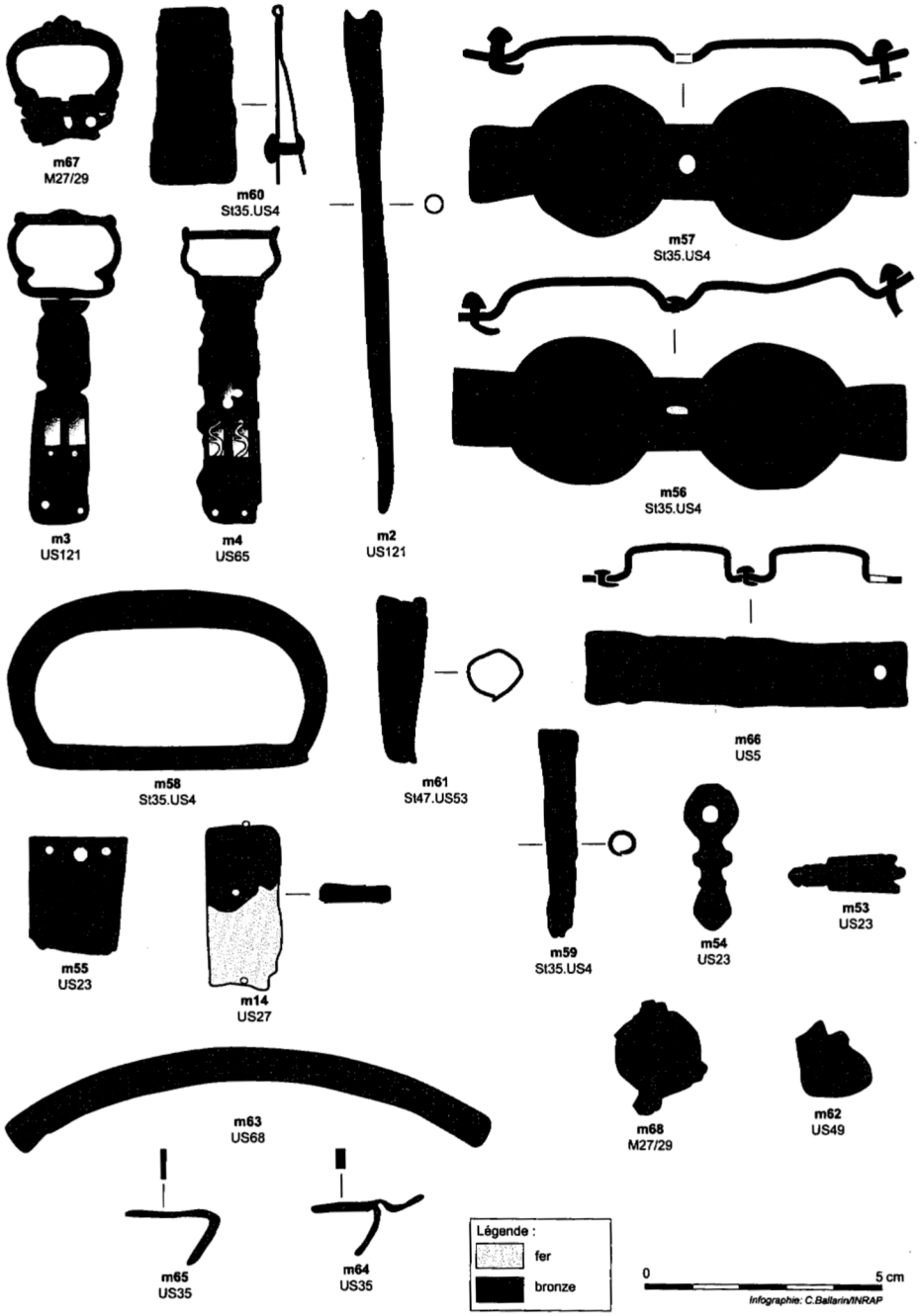

Fig. 29 *Mobilier en bronze.*

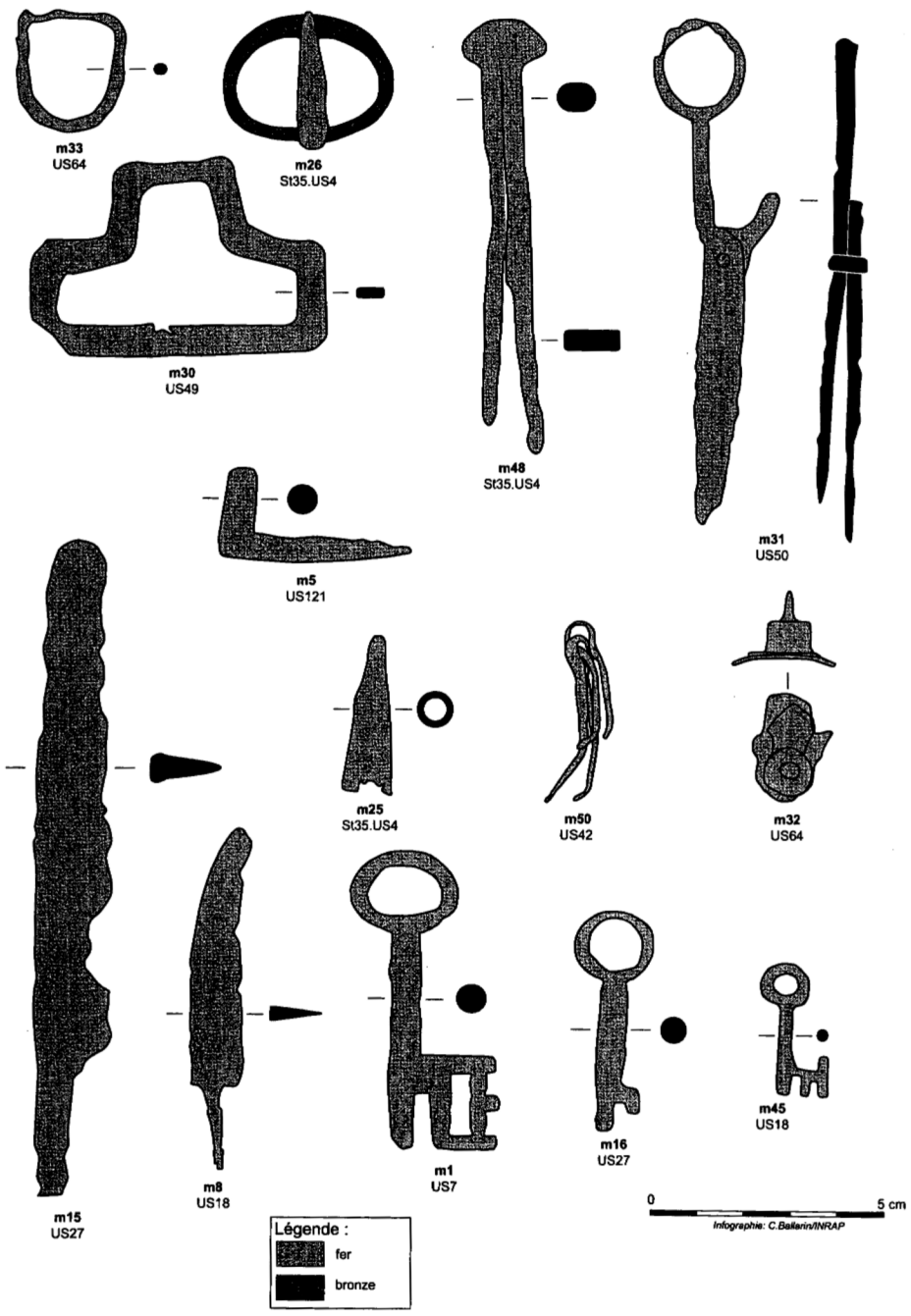

Fig. 30 *Mobilier en fer.*

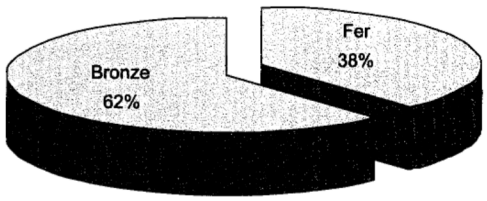

Fig. 31 *Proportion des objets métalliques par matériau.*

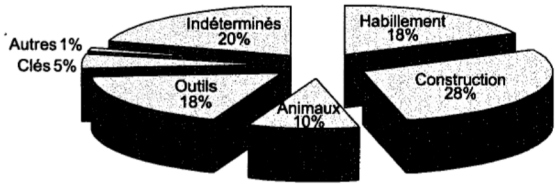

Fig. 32 *Proportion des objets métalliques par fonction.*

DÉNOMINATION		NRD.	% NRD.
Sus sp.	Porc/Sanglier	20	26,67
Cervus elaphus	Cerf	1	1,33
Capreolus capreolus	Chevreuil	4	5,33
Ovis aries	Mouton	7	9,33
Caprinés indéterminés		5	6,67
Bos taurus	Bœuf	27	36
Equus caballus	Cheval	1	1,33
Anser anser	Oie cendrée	1	1,33
Gallus gallus	Poule domestique	5	6,67
Ostrea cf. edulis	Huître commune	3	4
Cepea nemoralis		1	1,33

Fig. 33 *Dénombrement de la faune.*

3.3. La faune (P. Caillat)

Très éparpillée sur l'ensemble du site, la faune est représentée par un total de 129 restes dont 75 ont été identifiés (fig. 33). Les vestiges indéterminés sont pour l'essentiel des petits fragments diaphysaires auxquels s'ajoutent quelques débris épars de côtes et d'os des ceintures scapulaires et pelviennes.

3.3.1. Les suidés

Avec 20 restes, les suidés représentent plus de 26 % des restes déterminés. Exception faite de deux petits fragments (un crânien et un mandibulaire), de quatre dents isolées et de trois portions scapulaires, il s'agit de fragments d'os des membres, antérieurs comme postérieurs. L'examen des dents permet de constater la présence de trois mâles de trois ou cinq ans et d'un sujet de un an et demi à deux ans.

Aucune trace probante d'intervention humaine n'a été relevée. Cependant, la répartition anatomique des restes évoque un apport de quartiers de viande sur le site et une consommation de hures (?), d'épaules et de jambons.

3.3.2. Le cerf

L'unique reste de cerf présent sur le site est une portion diaphysaire de tibia droit. Cet os, corrodé et débité longitudinalement, est attribuable à un individu adulte.

3.3.3. Le chevreuil

Les quatre vestiges de chevreuil correspondent à une portion proximale de scapula, un humérus, un radius et une première phalange appartenant au membre antérieur gauche d'un sujet adulte. Quoique mal conservé – ces os sont fortement corrodés – on remarque sur l'humérus une trace nette de décarnisation.

3.3.4. Les caprinés

Sept des douze restes identifiés de caprinés ont été attribués au mouton. La chèvre semble absente. Exception faite d'une dent isolée (une deuxième molaire supérieure droite) et d'une vertèbre (un axis), il s'agit de portions d'os des membres, antérieurs principalement. Bien que mal conservés dans l'ensemble, ces fragments semblent pouvoir être attribués à des sujets adultes. En effet, on ne remarque pas la présence d'agneaux (ou de chevreaux) si ce n'est celle d'un mouton jeune adulte de moins de deux ans. Hormis l'unique vertèbre, tranchée longitudinalement selon l'axe de son corps, ces vestiges de caprinés ne portent aucune trace probante d'intervention humaine.

3.3.5. Le bœuf

Les 27 vestiges de bœuf représentent, à eux seuls, 36 % des restes déterminés. L'examen rapide de la répartition anatomique des restes indique que tous les os du squelette sont représentés, sauf ceux du crâne *stricto sensu*. On constate cependant une certaine prédominance des os de la ceinture

scapulaire et de ceux des membres postérieurs. À noter également que les os des membres antérieurs ne sont que des fragments d'un radio-ulnaire et d'une ulna, auxquels s'ajoutent un carpien et une première phalange. Si la quasi-totalité des restes sont attribuables à des sujets adultes, on note la présence d'un taurillon (ou génisse) de moins de deux ans et d'un individu âgé à très âgé. Si on ne relève pas, sur la plupart de ces os, de traces probantes d'intervention humaine, on constate de nettes traces de tranchage sur les portions scapulaires et des stigmates d'un débitage par percussion d'une diaphyse d'un fémur. S'ajoute à cela que trois portions médianes de côtes, tranchées aux niveaux proximal et distal, ne sont pas sans évoquer une consommation de plates-côtes.

3.3.6. Le cheval

L'unique reste de cheval découvert sur le site est une portion distale de troisième métatarsien droit. Cet os, brisé en huit fragments et incomplet, appartient à un sujet adulte. Rien ne permet de dire s'il a été, ou non, consommé.

3.3.7. L'oie cendrée

Un seul reste est attribuable à cette espèce, dont on ne sait s'il s'agit de la forme sauvage ou domestique : une portion distale de tarsométatarse droit appartenant à un sujet adulte. Brisé au tiers distal de sa diaphyse, cet os ne porte aucune trace probante d'intervention humaine.

3.3.8. La poule domestique

Hôte classique de la basse-cour, la poule domestique n'est représentée que par cinq restes. Il s'agit exclusivement d'os des membres supérieurs et inférieurs. Bien que fragmentés, mais mieux conservés que les os de mammifères, ces vestiges semblent appartenir à une forme de petite taille. Si ces volailles consommées se composent surtout d'adultes, une portion distale d'ulna atteste la présence d'un poulet.

3.3.9. Les mollusques

Trois valves appartiennent à des huîtres. La présence, peu abondante il est vrai, de ce mollusque marin est intéressante à noter. En effet, il est déjà rare dans les niveaux médiévaux, ceux de l'Aquitaine du moins, qui plus est dans un site à caractère rural aussi éloigné de la mer. Une coquille atteste la présence de *Cepea nemoralis*. Il n'est pas possible de dire si cette coquille isolée est le vestige d'un escargot consommé.

Dans l'ensemble, l'échantillon de faune mis au jour à Naux est beaucoup trop modeste pour permettre des conclusions d'ordre général. Tout au plus autorise-t-il quelques remarques.

Les renseignements apportés par l'analyse de cette faune intéressent un aspect de l'alimentation carnée au XIV^e^ siècle. Bien que l'extrême fragmentation des vestiges n'ait permis aucune analyse morphométrique des espèces présentes et que la distinction porc/sanglier n'ait pas été effectuée (la présence de deux grandes formes sauvages ne contribuant pas à clarifier le problème), force est de constater que la faune se compose ici essentiellement de viandes produites par le cheptel domestique. En effet, c'est surtout le classique cortège domestique que l'on retrouve : porc, mouton et bœuf, ce dernier étant, semble-t-il, prééminent. La viande de volaille, quant à elle, est fournie par l'hôte classique des basses-cours, la poule domestique. On notera cependant l'absence de poissons et la présence d'un peu de venaison, composée exclusivement (?) de cervidés, cerf et chevreuil en l'occurrence. À souligner enfin la présence d'huîtres, ce qui, pour cette époque et dans un contexte rural aussi éloigné de la mer, n'est pas banal.

La fragmentation des os et, surtout, leur extrême dispersion sur l'ensemble du site interdisent toute évaluation concrète de la population animale représentée. Il semble cependant que le nombre d'individus ait été relativement modeste. Cela montre que ce sont des quartiers de viande qui ont été amenés sur le site, et peut également témoigner d'une occupation intermittente, du moins assez brève dans le temps.

Bien que les renseignements apportés par l'examen de la faune de Naux soient très partiels, ils n'en représentent pas moins, pour l'Aquitaine, les premières indications relatives à l'alimentation carnée au XIV^e^ siècle en contexte rural.

3.4. Anthracologie (P. Poirier)

Des prélèvements ont été effectués sur des niveaux de destruction consécutifs à des incendies, et sur les restes d'un four à chaux situé à proximité de la maison forte. Les objectifs de l'analyse anthracologique sont pour les premiers d'identifier les essences employées pour la construction et d'étudier la relation entre les qualités des bois et la possibilité d'utilisation dans la construction et pour le second d'aborder la relation entre les espèces et leur utilisation en tant que combustible pour cet usage nécessitant des conduites de feu particulières. L'absence de données anthracologiques publiées à notre connaissance pour le secteur d'Agen souligne l'intérêt de cette étude.

3.4.1. Esquisse du cadre naturel de l'étude

La fouille se situe sur la rive droite de la Ségone où la végétation appartient au domaine phytogéographique atlantique – secteur thermo-atlantique caractérisé par les

Contexte stratigraphique et localisation					Échantillonnage	Identifications taxinomiques											
						Quercus sp. F.C.		*Abies sp.*		Corylus avellana		*Juglans regia*		Pomoïdées type Cratagegus		*Ulmus sp.*	
						chênes pubescent, sessile, pédonculé		sapins		noisetier		noyer		aubépines, pommier, poirier		ormes	
zone		fait	US	nature	méthode	N	m (g)	N	m (g)	N	m (g)	N	m (g)	N	m (g)	N	m (g)
2	Bâtiment I	7	42	destruction / effondrement	manuel	10	*57*	5	*30*								
			46	remblai / aménagement	manuel	17	*13*	2	*0,99*								
					manuel	1	*0,86*	33	*36*								
					manuel	27	*24*	1	*2*								
		12	38	destruction / effondrement	manuel	9	*81*	20	*53*								
					manuel			17	*15*								
					manuel	21	*7*	22	*52*			1	*0,37*				
	four à chaux	52	115	2nd état de fonctionnement	manuel	2	*0,1*	23	*27*							7	*7*
			117	1er état de fonctionnement	manuel	17	*39*			42	*116*					8	*48*
			125	vidange four à chaux	sédiment (1 l)	137	*10*									12	*2*
3	Bâtiment IV	35	4	incendie	manuel	28	*57*					5	*6*				
					manuel	19	*50*					3	*2*				
					manuel	16	*25*					1	*0,89*	1	*0,23*		
					manuel	26	*18*					6	*10*				
					manuel	12	*> 100*					4	*0,23*				

Fig. 34 *Tableau récapitulatif des caractéristiques des prélèvements et des dénombrements (N) par taxon par échantillon par US.*

chênaies mixtes d'Aquitaine à chênes pédonculé, sessile (ou Rouvre) et pubescent[14]. Secteur de transition entre le bassin méditerranéen et la façade atlantique, il existe des stations isolées de chênes verts sur les plateaux. Actuellement, les alentours de Colayrac-Saint-Cirq sont dominés par la chênaie pubescente sur les plateaux calcaires et celle du chêne pédonculé associé à l'aulnaie dans la vallée de la Garonne. Il est à noter que le sapin *(Abies)* n'est pas recensé. L'occupation du sol est caractérisée par une ouverture importante du milieu : céréaliculture et arboriculture (vignes, vergers) principalement.

3.4.2. Matériel et méthodes

Les caractéristiques des prélèvements (localisation, nature des dépôts et méthode d'échantillonnage) sont résumées dans la figure 34.

Les échantillons provenant des niveaux de destruction ont été tamisés à sec (tamis de maille de 4 mm). En outre, les petits fragments n'apportent pas d'information supplémentaire, en général, lorsque peu d'essences sont identifiées[15].

Pour le four à chaux (zone 2, structure 52), les couches 117 et 125 ont été tamisées selon la technique dite de l'« immersion du sédiment dans l'eau » dans un tamis de maille de 2 mm.

Les charbons de bois sont observés à l'aide d'un microscope photonique à réflexion. La détermination des taxons est faite à l'aide d'atlas de xylologie[16] complétés par une collection de référence.

Compte tenu de l'importance du sapin il est important de rappeler les principaux critères d'identification. La figure 35 illustre ces critères à l'aide de clichés, pris au microscope électronique à balayage, des charbons provenant des dépôts étudiés. C'est un bois homoxylé dont la limite des cernes est bien visible (fig. 35a). Les canaux résinifères sont absents sauf cas exceptionnels dits traumatiques. Les trachéides verticales présentent des ponctuations aréolées organisées en files parallèles. Il n'y a pas d'épaississements. Les rayons unisériés ont une hauteur comprise entre 15 et 25 cellules (fig. 35b). Les parois des trachéides sont lisses. Les ponctuations des champs de croisement sont majoritairement taxodioïdes (fig. 35c).

3.4.3. Résultats

La figure 34 résume les dénombrements pour chaque taxon identifié par échantillon par US à partir des 500 charbons étudiés. Aucune trace de travail du bois n'a pu être observée. Les éléments présentaient deux grandes formes : cylindrique (diamètre maximum de 3 à 4 cm) ou rectangulaire (épaisseur 2 cm maximum). Les masses exprimées en gramme sont données à titre indicatif. Elles soulignent le caractère instantané des dépôts de formation courte (incendies en particulier). Ceci explique aussi, en partie, le

14. OZENDA 1994, p. 115-119.

15. POIRIER 1999, p. 73.

16. JACQUIOT 1955 ; SCHWEINGRUBER 1990 ; VERNET *et al.* 2001.

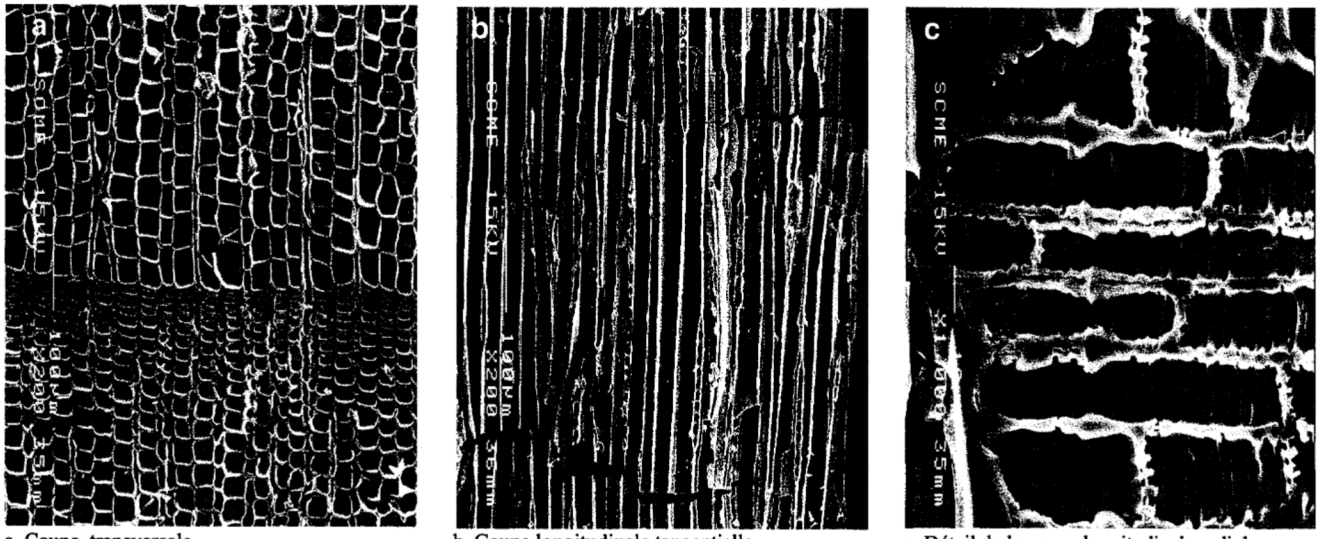

a. Coupe transversale b. Coupe longitudinale tangentielle c. Détail de la coupe longitudinale radiale

Fig. 35 *Illustrations des critères de détermination du taxon Abies d'après des clichés pris au microscope électronique à balayage de charbons archéologiques du site de Naux (cliché P. Poirier/CNRS).*

petit nombre de l'échantillon collecté (6 taxons). On note que tous les taxons peuvent appartenir à la végétation potentielle du secteur, exception faite du sapin considéré comme une espèce allochtone dans l'Agenais. Ceci est argumenté par ses conditions autoécologiques (étude des réactions des espèces considérées individuellement vis-à-vis des facteurs externes) et son absence dans les données paléoenvironnementales des plaines du sud-ouest de la France[17].

Pour le bâtiment I, chênes et sapin ont été identifiés. Il ne semble pas y avoir de différences entre les unités stratigraphiques. Les quantités n'ont qu'un sens relatif compte tenu du type de dépôt (destruction) et du ramassage manuel. Cependant, le fait que ce dernier ait couvert l'ensemble des US suggère que, pour les éléments conservés, il y a peu de chances de trouver une richesse taxinomique importante et donc un nombre important d'espèces employées pour la construction.

Le bâtiment IV a permis de recenser deux taxons pour les quatre échantillons (chênes, taxon le plus abondant, et le noyer). Il faut noter la présence du taxon Pomoïdées non identifié dans le bâtiment I.

Pour le four à chaux (structure 52) et la fosse de vidange (US 125), l'US 117 (premier état du four) a permis de recenser trois taxons : chênes, ormes et noisetier. Il faut noter la présence importante d'éléments cylindriques présentant leur écorce. Cependant, ce panel taxinomique est peu étendu. L'US 115 (second état du four) se distingue du dépôt précédent par la présence du sapin. Les deux taxons identifiés dans le dépôt de la fosse de vidange (US 125) sont communs aux deux unités stratigraphiques précédemment évoquées. On note que les ormes *(Ulmus)* sont présents uniquement dans les dépôts liés aux fours à chaux.

3.4.4. Interprétation des résultats

Les prélèvements réalisés dans le bâtiment I sur l'ensemble des dépôts des fragments de grandes dimensions témoignent d'une faible richesse taxinomique. Ceci suggère un nombre limité d'espèces employées pour l'usage du bois comme matériau de construction pour les pièces importantes de l'architecture tels que poteaux et poutres. Ce résultat semble correspondre au schéma régulièrement rencontré (3 à 6 taxons) dans des études d'incendies avec conservation des éléments carbonisés sur place pour la période historique dans le centre-ouest de la France[18]. Il est conforme à un spectre anthracologique d'un tel intérêt d'étude selon les conclusions d'un travail mené sur la période médiévale dans le sud de la

17. RAMEAU *et al.* 1989, p. 259 ; MARAMBAT *et al.* 1995, p. 134-144 ; POIRIER 1999, p. 217 ; TIXIER 2001, p. 69-76.

18. POIRIER 1999, p. 131-132.

France[19]. Cependant, les processus post-dépositionnels qui ont désorganisé les éléments de construction empêchent toute étude de la relation entre la fonction de la pièce et la nature de l'espèce employée. Cette remarque a son importance pour les éléments cylindriques de faible diamètre. Leur présence pourrait être due à l'existence d'éléments secondaires dans l'agencement des pièces architecturales. Cependant, les taxons recensés correspondent à des espèces dont les qualités nécessaires à cet usage sont fréquemment citées dans la littérature[20] ou vérifiées par l'étude d'incendie au cours de la période historique dans le nord du Bassin aquitain[21] entre autres. Ainsi, il est logique de trouver des chênes caducifoliés (*Quercus sp.* F.C.) dont l'abondance et le choix de calibres – donc de formes – associés à ses qualités de durabilité expliquent la motivation fréquente de leur choix. Ainsi, le seul fragment de pièce identifiée correspond à une planche en chêne. L'épaisseur estimée avant combustion est de 2 à 2,5 cm – le retrait étant de 15 % environ lors de la combustion[22]. Le sapin (probablement *Abies alba* Mill. ou sapin blanc car les autres sapins ont été introduits récemment) est réputé actuellement pour la charpente et la menuiserie[23]. Il a déjà été identifié pour cet usage en Languedoc, en Provence ou en Poitou, par exemple, pour l'ensemble de la période historique[24]. Quant au noyer (*Juglans regia* L.), son emploi concerne les tranchages en menuiserie et l'ébénisterie[25]. Il n'est donc pas étonnant de le retrouver dans les niveaux de destruction dus à cet incendie.

En ce qui concerne le four à chaux, la faible richesse taxinomique (2 ou 3 taxons) limite les interprétations. Ceci témoigne en fait de trois durées courtes de formation des dépôts. Ainsi, l'information obtenue doit correspondre à une image instantanée de fonctionnement. Cela renseigne sur une des possibilités de charger le four en combustible et explique principalement le faible nombre de taxons. Ceci permet de tirer la conclusion suivante : les espèces employées (chênes caducifoliés, ormes, noisetier et sapin, fig. 35) conviennent aux conduites nécessaires de feu[26]. La différence entre les deux états de fonctionnement du four (structure 52 : US 115 et 117) doit témoigner d'aléas d'approvisionnement et non d'une sélection d'espèces. La présence du sapin (espèce non présente dans les environs du site au Moyen Âge) appuie cette interprétation. En effet, la non reproductibilité stricte d'un dépôt à un autre des taxons identifiés peut témoigner des aléas de charges en combustible et donc d'une irrégularité dans le choix des espèces, liée très certainement à la nature des arrivages donc des territoires d'approvisionnement.

3.4.5. Le cas du sapin (Abies)

Ce résultat est inédit. Le sapin (très certainement le sapin pectiné) est considéré comme allochtone d'une manière générale dans les plaines du sud-ouest de la France. Sa fréquence d'identification sur le site (4 US sur 7) et dans deux structures différentes exclut une présence « anecdotique » liée à un événement ponctuel comme un objet en sapin qui aurait brûlé au cours de l'incendie. Le cas des thermes de Barzan (1 charbon de sapin sur 4 000 identifiés) illustre cette éventualité d'interprétation[27].

Pour expliquer son emploi pour les deux usages (bois comme matériau de construction et bois comme combustible pour le four à chaux), trois hypothèses peuvent être émises. La première propose une présence relictuelle du sapin comme cela semble être le cas pour les plaines du Languedoc[28]. La seconde suggère des plantations locales datant de la fin du Moyen Âge, ce qui pourrait correspondre au passage d'une gestion « artisanale » à une exploitation « capitaliste » de la forêt. La formation de la ligne bleue des Vosges et la substitution des forêts de caducifoliés par celles de résineux dans le sud de l'Allemagne par l'action des bourgeois en sont deux exemples célèbres[29]. Enfin, le sapin peut être le produit d'un circuit de distribution de type commercial.

Les deux premières hypothèses sont peu probables. En effet, d'une part, ses conditions autoécologiques font que cette espèce a une distribution géographique montagnarde comme les Pyrénées et le Massif central en raison d'une exigence en humidité atmosphérique élevée et constante. Il craint la sécheresse estivale. Sa spontanéité en Normandie est controversée[30]. D'autre part, les études paléoenvironnementales comme la palynologie ne signalent pas, à notre connaissance, sa présence dans le secteur des plaines du Sud-Ouest[31]. En outre, ce taxon

19. DURAND 2002, p. 263.

20. CAMPREDON 1963, p. 58-100 ; TESSIER DU CROS 1981, p. 412-413.

21. POIRIER 2004, p. 30.

22. CHABAL 1997, p. 18.

23. JACAMON 1992, p. 7.

24. CHABAL 1997, p. 157, 159, 163, 167, 169 ; POIRIER 2004, p. 30 ; DURAND 2002, p. 263.

25. RAMEAU *et al.* 1989, p. 487.

26. ADAM 1984, p. 69-75.

27. POIRIER et ALI 2003, p. 529.

28. CHABAL 1997, p. 108.

29. DEVEZE 1965, p. 46-47, 64-69 ; PITTE 1983 et OZENDA 1994, p. 240-241.

30. RAMEAU *et al.* 1989, p. 259.

31. MARAMBAT *et al.* 1995, p. 134-144 ; TIXIER 2001, p. 69-76.

est identifié de manière significative uniquement dans son aire de distribution actuelle comme le montrent, par exemple, les travaux sur les montagnes pyrénéennes[32]. Ceci correspond aux hêtraies-sapinières de l'étage montagnard. Alors qu'il peut être identifié régulièrement mais en faible quantité dans quelques sites du Languedoc, surtout pour la période allant du second âge du fer au Bas-Empire, il est très rarement identifié en Aquitaine. Ceci exclurait l'éventualité d'une présence relictuelle dans des forêts ayant permis le maintien d'une ambiance humide compensant les sécheresses estivales.

En revanche, la troisième hypothèse tient compte de sa répétition de présence dans les dépôts liés aussi bien à la construction qu'à l'artisanat et aux exigences de l'espèce. En outre, la Garonne est un axe de communication important. La batellerie y fut très développée, créant une voie de communication entre la zone pyrénéenne et l'Agenais. Deux sources d'approvisionnement en bois de sapin sont possibles.

La première est la batellerie et plus particulièrement les bateaux comme en témoignent les sapinières ou sentines auvergnates – bateaux à fond plat – telles qu'elles sont décrites pour la navigation sur la Loire jusqu'à Paris ou Nantes. Elles étaient « vendues et déchirées comme bois à tous usages »[33]. Il faut citer dans cette catégorie les courpets de haute Dordogne[34] ou bien la cargaison de bois transportée.

La seconde source d'approvisionnement est le flottage. Cependant, pour cette dernière possibilité, la distance et les obstacles naturels ou humains limitent son efficacité. De plus, pour affirmer une telle hypothèse, on ne dispose pour le moment que de mentions de commerce de bois (chênes et sapins) provenant des Pyrénées et allant vers Bordeaux et de la possibilité de construction de bateaux – les couraux[35] – avec des planches en sapin.

En complément, il sera nécessaire de trouver d'autres traces écrites et de réaliser d'autres études anthracologiques sur des échantillons provenant de sites proches de Naux, dont Agen, pour savoir si nos hypothèses se confirment et sont valides. Ceci permettrait d'étayer l'éventualité d'une spécificité liée au statut de l'habitat aristocratique ou conduirait à penser que l'utilisation de bois provenant du commerce fluvial témoignerait d'une difficulté d'approvisionnement en bois d'œuvre dans les environs d'Agen à la fin du XIV[e] siècle.

3.4.6. Conclusions

Cette étude anthracologique a donc permis de compléter les données dans des domaines peu explorés : emploi du bois dans la construction d'une part, et d'autre part dans le cadre particulier de la fabrication de la chaux dans l'Agenais au XIV[e] siècle.

Compte tenu de la stratégie de prélèvement, il apparaît qu'un nombre restreint d'essences ait été employé pour la construction des deux bâtiments. Elles sont connues et recensées dans des emplois de ce type.

Mais le résultat inédit est l'identification du sapin dans quatre dépôts aussi bien en tant que bois d'œuvre qu'en tant que combustible pour les fours à chaux. Son indigénat est fort improbable du fait de ses conditions exigeantes d'humidité ambiante et de son absence dans les données paléoenvironnementales des plaines du sud-ouest de la France. L'interprétation la plus vraisemblable de sa présence serait liée à une voie commerciale liée à la batellerie puisque le site se trouve à proximité de la Garonne et d'Agen, ville importante. L'étude d'autres sites semblables permettra de savoir si cette déduction est possible en se fondant, entre autres, sur l'observation répétée de ce fait. Ceci poserait alors la question de l'éventualité de la difficulté d'approvisionnement en bois d'œuvre posée pour cette fin du Moyen Âge.

Cet exemple souligne l'importance de restituer toute interprétation paléoenvironnementale historique fondée sur des écofacts archéologiques, ou faits bio-archéologiques (démarche de l'anthracologue) dans l'analyse chrono-stratigraphique d'un site (démarche archéologique) et des sources textuelles (démarche de l'historien) comme cela a pu être fait dans le sud de la France[36].

4. Étude d'archives (F. Guédon)

Selon quelques historiens locaux, notamment L. Bourrachot, les premiers seigneurs de Naux étaient les *de Nort* et les références à cette famille ne remontent pas au-delà de la fin du XV[e] siècle[37]. Les informations livrées par les sources écrites concernent donc le bâtiment actuellement visible à moins de 300 m du site fouillé. Nous avons pu toutefois trouver mention d'un premier « seigneur » au milieu du XIV[e] siècle. Il s'agit d'un certain *Simon de Naux* dont nous avons retrouvé la trace dans les délibérations des jurades d'Agen. En décembre 1350, les consuls lui remettent le poinçon qui sert à marquer les tasses et autre vaisselle d'argent[38]. Simon est en

32. BONHOTE *et al.* 2002, p. 224.
33. VIGIER 1986, p. 96.
34. RIETH 1998, p. 35.
35. BERNARD 1978, p. 137 et 319. Remerciements à P. Calmette pour son aide précieuse.
36. DURAND 1988.
37. BOURRACHOT 1998, p. 1.
38. MAGEN 1894, p. 218.

fait un orfèvre assez proche du pouvoir municipal. Il aurait rédigé son testament en 1375 et son héritière était une certaine *Gente de Justi*[39]. Malheureusement nous n'avons pas pu mettre la main sur ce testament et nous perdons la trace de cette *Gente* immédiatement après cette mention.

Malgré ces imprécisions, il semble bien que l'origine du domaine de Naux soit à rechercher dans la bourgeoisie agenaise dont Simon est un représentant. Il pourrait ainsi être l'un des exemples de l'importante densité de maisons fortes dans la périphérie d'Agen. La multiplication de ce type d'habitat dès le XIII^e^ siècle et surtout au bas Moyen Âge prend certainement racine dans la coutume de la ville. Si le texte donnant le contenu total des coutumes date de 1370, il ne s'agit que de la confirmation de droits antérieurs que le statut de 1196 commence déjà à développer[40]. Les franchises et privilèges accordés à Agen ainsi que le pouvoir de ses consuls s'étendaient sur l'ensemble de la juridiction de la cité. Cette dernière s'étendait sur une trentaine de paroisses dont Saint-Cirq. Le chapitre 32 de la coutume nous intéresse directement[41] :

> *Totz ciutadas e totz borzes d'Agen pot far bastida en sa proprietat e i pot metre costumas e establiments, salvas las senhorias e las drechuras del senhor principal de la terra. So es assaber, quel senhor d'aquela bastida deu far ost al prine totas vetz que la ciutats d'Agen e l'autra terra lo fara ost; laqual ost lo deu far per si e per los homes d'aquela bastida; e li home d'aquel loc son quiti de la ost del prince per la ost del senhor d'aquela bastida.*

Nous voyons donc que tout citoyen ou bourgeois d'Agen peut faire *bastide* en ses terres. Il faut entendre par là le droit de construire une maison fortifiée. Le propriétaire a même la capacité d'y établir des coutumes spécifiques. La seule condition est de respecter les droits du seigneur principal. En fait, le texte insiste surtout sur le devoir d'ost et ses modalités d'application. Ce document est important dans la mesure où il permet de comprendre le phénomène de multiplication des petites seigneuries (et donc des maisons fortes) constituées par des bourgeois d'Agen dès la première moitié du XIII^e^ siècle[42]. Déjà le *Saisimentum* de 1271 mentionne parmi les nombreuses fortifications du comté 14 *villas* qui correspondent clairement à ce type de demeure seigneuriale[43]. Notons à ce propos que Naux n'est pas mentionné. Ceci n'est pas spécifique à ce secteur puisque l'origine bourgeoise de ce type d'habitat est attestée ailleurs, notamment en Bordelais et Bazadais[44]. Il n'est d'ailleurs pas impossible que le réseau de maisons fortes ait constitué une sorte de glacis protecteur pour la cité. Cela ressort surtout à une époque tardive, spécialement avec les troubles liés aux guerres de Religion. Ainsi en 1587 tous les propriétaires des maisons fortes de la « banlieue » d'Agen sont obligés de se pourvoir de garnisons[45]. Précisons toutefois que les capacités défensives de ce type de construction étaient généralement des plus réduites. Il reste que l'aspect militaire est déjà essentiel pour les rédacteurs de la coutume et il n'est pas exclu que les consuls aient tenté de développer une politique stratégique cohérente dès cette époque, reposant, entre autres, sur le semis de maisons fortes. Ceci demeure toutefois purement hypothétique.

Par la suite, retracer l'histoire de Naux reste assez difficile et sa présence dans la documentation est des plus aléatoire. Une transaction de 1440 passée entre les consuls d'Agen et Charles de Montpezat dans le but de délimiter leurs territoires respectifs indique que Saint-Cirq était dans la mouvance de cette puissante seigneurie de Montpezat puisqu'il y est question des droits cédés aux consuls par Charles[46]. Toutefois, nous n'avons pas trouvé mention de droits sur Naux.

C'est avec les de Nort que nous retrouvons donc la trace de Naux. La famille de Nort est connue dès la fin du XV^e^ siècle mais c'est avec Martial de Nort que Naux refait son apparition dans les textes. Martial était un riche marchand qui vécut de 1500 à 1572. Il fut neuf fois consul et son nom apparaît fréquemment dans la documentation[47]. Dans son testament, rédigé en 1570, nous apprenons qu'il possédait les métairies et boriages (domaines ruraux) de Lacépède et de Naux sans autre précision[48]. Le problème est qu'entre Simon de Naux et Martial de Nort nous ne savons pas ce qu'il est advenu du domaine et la façon dont il est passé de l'une à l'autre famille. Par exemple, nous n'avons trouvé aucun acte de vente, pas plus que de succession ou autre transaction. Dans tous les cas, les importants troubles et crises des XIV^e^ et XV^e^ siècles ont favorisé une certaine mobilité de ce type de

39. AD Lot-et-Garonne, 5 J 680/14.
40. DUCOM 1892, p. 237.
41. TROPAMER 1911, p. 86.
42. BAUMONT 1991, p. 66, 85, 88-89.
43. THOLIN1897, p. 152.
44. ROUDIE 1975, p. 291-300.
45. AD Lot-et-Garonne, E Supp EE 9. D'autres références peuvent être recherchées dans la série EE.
46. AD Lot-et-Garonne, BB 18.
47. Il est inutile de détailler dans le cadre de cet article l'ensemble des textes faisant référence à Martial ; pour mémoire, signalons quelques cotes permettant de bien cerner l'activité de ce personnage en tant que consul et receveur des tailles de la ville, en particulier : CC 51, CC 53, CC 65 et CC 69. Dans cette sous-série, de nombreuses informations concernent également les autres membres de la famille : CC 60, CC 62, CC 73, CC 76, CC 80 et CC 83.
48. AD Lot-et-Garonne, 5 J 425.

petite seigneurie. Apparemment, des de Nort possédaient le boriage de Tuquet à Monbran dès la fin du XV^e siècle. Ce domaine est situé au sud-est du site de Naux et il est étonnant que ce dernier ne soit pas alors cité, à moins qu'il ne fasse pas encore partie du patrimoine de cette famille qui a, comme le souligne L. Bourrachot, véritablement « colonisé » Colayrac-Saint-Cirq[49].

Pierre, un des fils de Martial et également consul, hérita du domaine de Naux[50]. Le cadastre d'Agen de 1593 donne une idée précise de ses biens[51]. À Agen même il est propriétaire de neuf maisons, sans compter les granges, jardins... Il détient également une maison à Colayrac, deux à Barrau (il peut s'agir du lieu-dit situé au nord-est de Naux) et surtout nous apprenons qu'il possède à Naux une maison, un « château », des granges, un moulin et diverses terres. Malheureusement, contrairement à la ville, les confronts sont trop vagues voire inexistants. Toutefois, il est évident que la maison forte qualifiée ici de château n'est pas isolée mais au contraire associée à des dépendances formant un ensemble cohérent, centre d'un domaine rural important. Il est ainsi intéressant de noter qu'une maison est clairement différenciée du château proprement dit. Les anciens cadastres du XIX^e siècle permettent de se représenter l'ensemble. Il existe en réalité deux plans, un de 1810 et un de 1845[52]. Les différences entre les deux sont importantes. L'intérêt du cadastre de 1810 est qu'il fait figurer des éléments absents en 1845. Les plus significatifs sont les fossés/canaux dérivés de la Ségone (fig. 2). Un de leur principal rôle consiste à alimenter le moulin qui n'est également plus représenté en 1845. Ils alimentent aussi ce qui s'apparente au reste du fossé défensif de l'actuelle maison forte. On se rend ainsi mieux compte de la configuration de cet établissement qui s'inscrit dans un espace quadrangulaire dont le parcellaire a partiellement gardé le souvenir. Notons que le bâtiment circulaire correspond peut-être au colombier. Situé en bordure de fossé, il a pu être intégré au système défensif. Cela va dans le sens des assertassions de G. Tholin qui faisait remarquer qu'il présentait quelques spécificités. Il s'agit d'une tour ronde d'allure militaire avec meurtrières pour armes à feux[53]. Autre donnée intéressante : le chemin contournait anciennement ce périmètre fossoyé. Par rapport au site archéologique, il est probable que le fossé partiellement recoupé lors de la fouille correspond au canal présent sur le plan de 1810.

En ce qui concerne le moulin, la carte de Beleyme[54] indique déjà sa présence au nord-ouest de Naux. Il se peut toutefois qu'un déplacement du bâtiment ait accompagné celui de la maison forte. Une anomalie topographique visible en bordure de rivière, juste derrière le chantier archéologique au niveau de l'emplacement des déblais, pourrait signaler la position du moulin primitif. Cette possibilité pourrait nous renvoyer à un des rôles attribués aux maisons fortes dans le secteur, à savoir justement la protection d'un moulin[55]. Cela pourrait également expliquer le doublement du canal d'amenée.

On voit donc qu'entre 1810 et 1845 il y eut de profondes modifications du paysage avec abandon et comblement des canaux et fossés, notamment ceux de la maison forte, abandon du moulin ou encore redressement du chemin qui vient traverser le périmètre anciennement fortifié.

Pour terminer, précisons que les informations sur Naux tendent à se raréfier quelque peu après le XVI^e siècle. Nous savons simplement que cette petite seigneurie va passer vers le milieu du XVII^e siècle à la famille de Singlande. Un Jean de Singlande seigneur de Naux est en effet connu dès 1678[56] et en 1782 encore, un certain Paul de Saint-Claude ou Singlande, écuyer, rend hommage au roi pour cette maison noble[57].

Expliquer l'abandon de la maison forte de Naux reste hypothétique. Peut-être faut-il y voir une conséquence des crues ? Les inondations de la Garonne au niveau d'Agen se succèdent en effet à un rythme soutenu, en 1306, 1338, 1347 date où le pont sur le fleuve est emporté ainsi qu'une partie des remparts de la ville, 1356, 1362, 1375, 1381, 1407, 1414, 1421, 1426/1427, 1428 ou encore 1434[58]. Cette dernière fut d'ailleurs une des plus violente. Ces problèmes récurrents ont pu entraîner ce déplacement sur un terrain plus élevé et éloigné de la Ségone. Si les constructeurs avaient dès le départ pris en compte le caractère humide du secteur, ils n'avaient évidemment pas prévu la fréquence ni la violence des futures crues.

49. BOURRACHOT 1998, p. 2-4.
50. La généalogie des *de Nort* est consultable à la cote 47 J 20.
51. AD Lot-et-Garonne, CC 20.
52. AD Lot-et-Garonne, 3 P 612 à 615
53. THOLIN 1900, p. 18-20.
54. AD Lot-et-Garonne, Fi 175/1 et 175/2.
55. SEVIN DE BANDEVILLE 1980, p. 46.
56. AD Lot-et-Garonne, 5 J 680/14.
57. BOURRACHOT 1998, p. 2-5.
58. LABÉNAZIE 1888, p. 186 ; BAUMONT 1991, p. 66, 85, 88-89.

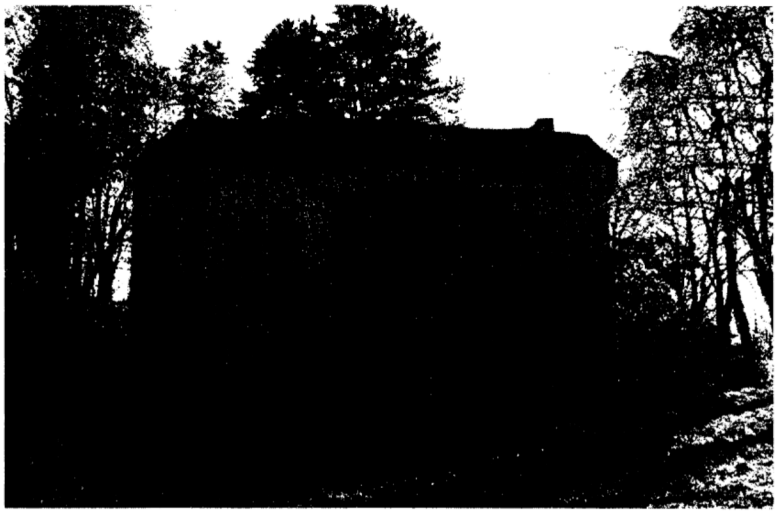

Fig. 36 *Maison forte de Naux en élévation actuellement.*

5. ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

L'opération d'archéologie préventive menée sur le site de Naux a permis d'observer une partie d'un corps de bâtiment et de ses annexes situés dans la vallée de la Ségone sur une plaine encaissée et encadrée par les plateaux calcaires.

Par recoupement entre les données livrées par le site, il est possible de qualifier cet établissement de « maison forte ». Une maison forte se définit à la fois par son architecture et par le statut de ses habitants. En termes d'architecture, la maison forte est un édifice fortifié, au sens large. À Naux, les fortifications sont ténues mais existent. Ce sont d'abord les murs épais capables de résister à des assauts. Leur mode de construction en pierres taillées scellées au mortier de chaux évoque la solidité et présente aussi un caractère dissuasif non négligeable. Le mur de clôture enserrant le noyau bâti principal constitue un autre élément défensif destiné à protéger plus particulièrement les espaces extérieurs attenants au bâtiment principal. Ainsi, en cas d'assaut ou de siège, les occupants peuvent continuer à circuler entre le logis et les annexes. Enfin, la présence d'une source aménagée à l'intérieur du noyau bâti, alors que l'eau abonde partout ailleurs sur le site, garantit aux hommes et aux animaux l'approvisionnement en eau en cas de siège prolongé.

Toutefois, l'absence d'élévation conservée des bâtiments empêche de poursuivre plus loin l'inventaire des éléments fortifiés tels que meurtrières ou crénelages qui établiraient incontestablement le caractère « militaire » des constructions.

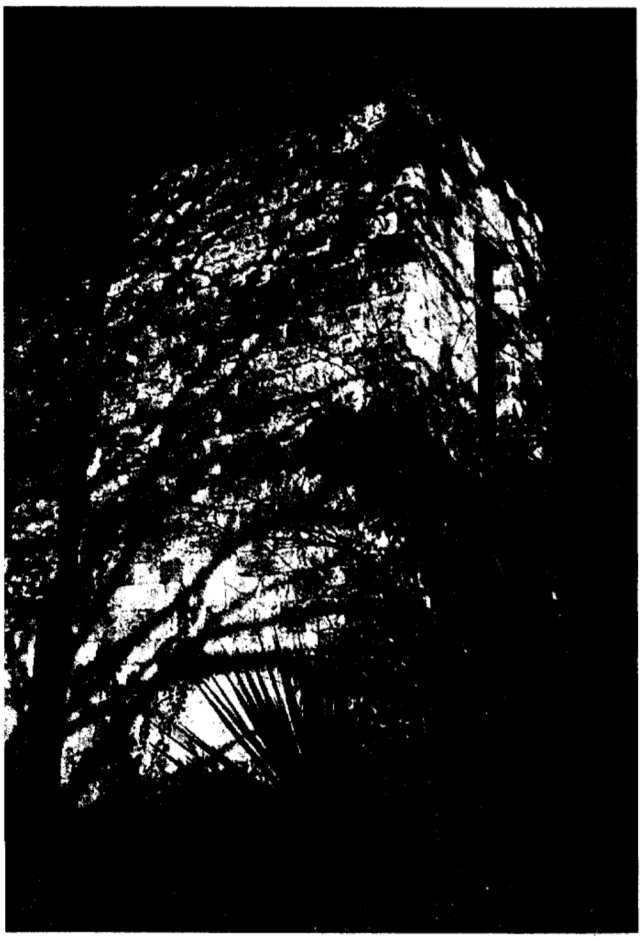

Fig. 37 *Tour d'angle de la maison forte en élévation actuellement.*

On note par ailleurs que les niveaux de démolition ne contiennent aucun de ces éléments comme si les élévations calcaires avaient été soigneusement démontées. C'est peut-être le cas dans l'hypothèse selon laquelle ces matériaux auraient été remployés pour la construction de la maison forte encore visible actuellement (fig. 36 et 37) et postérieure aux bâtiments découverts en fouille. Même si la chronologie de construction de cette bâtisse est méconnue, elle n'est probablement pas très éloignée dans le temps de celle de Naux.

Les raisons de l'abandon du site restent incertaines. Les probables débordements de la Ségone ont pu venir à bout de la ténacité des occupants des lieux malgré la puissance des fondations, la présence des contreforts et les aménagements hydrauliques tels que fossés, caniveaux et terrasses qui conduisent à affirmer que le caractère « humide » du secteur est connu des bâtisseurs au moment de l'installation. Mais l'eau n'est pas la seule explication. Si ce n'est pas l'eau qui a chassé les occupants de la maison forte, ce ne peut être qu'un événement qui échappe à l'archéologie. L'étude aux Archives n'a malheureusement pas permis d'approcher par les textes la genèse de l'abandon de la maison forte de Naux. Toutefois, le contexte historique dans lequel s'inscrit cette occupation est troublé par la guerre de Cent Ans et les épidémies accompagnées de leurs cortèges d'exactions, de crises et de remaniement des terroirs. La maison forte de Naux, à proximité de la ville d'Agen, et localisée en fond de vallée a pu subir de plein fouet la crise des XIV^e^ et XV^e^ siècle et conduire les occupants à abandonner le site peu après sa construction.

La durée d'occupation du site est relativement courte ce qui semble contradictoire avec la qualité du bâti. La genèse de l'édification d'une maison forte à cet endroit reste inconnue mais il ne semble pas que ce soit la rivière et ses richesses qui aient conditionné l'installation de tels édifices puisque le site tourne délibérément le dos à la Ségone. Si l'hypothèse de l'installation d'une maison forte dans la basse vallée de la Ségone afin d'en verrouiller les accès terrestres est toujours possible, il n'a été observé sur le terrain aucune arme offensive ni défensive ce qui affaiblit indéniablement l'hypothèse d'une maison forte à caractère militaire. Aussi, la fonction de défense ou de contrôle armé de la basse vallée de la Ségone est loin d'être établie.

La seule explication possible découle directement de l'étude d'archives menée par F. Guédon. En effet, la coutume d'Agen de 1370 autorise tout membre de la bourgeoisie agenaise à édifier une maison forte en ses terres ; maison qui n'a plus aucun rôle ni défensif, ni coercitif puisque les habitants sont soumis à la coutume du seigneur local au moins pour le service d'ost. Le schéma de développement de ces édifices en milieu rural autour de la ville d'Agen correspond assez à ce que pourrait être la maison forte de Naux : une maison forte « civile » appartenant à un bourgeois d'Agen fortuné et n'ayant aucune implication dans la structuration du terroir sinon le prélèvement de redevances foncières comme semble l'attester l'étude de la faune mettant en évidence la consommation carnée de morceaux de qualité.

Le mobilier découvert sur le site tel que le mobilier métallique en bronze, les restes de faune composés de morceaux de qualité, ou encore la présence de bois de sapin, essence importée en Agenais, témoignent du mode de vie des occupants du lieu. Ceux-ci appartiennent très probablement à l'oligarchie urbaine d'Agen et se sont installés à la campagne dans une résidence prestigieuse copiée sur les modèles seigneuriaux de l'époque, à savoir les maisons fortes.

BIBLIOGRAPHIE

«Actes du premier colloque *Aquitania* : sites défensifs et sites fortifiés au Moyen Âge entre Loire et Pyrénées, Limoges, 20-22 mai 1987», *Aquitania*, supplément 4, 1990.

ADAM J.-P.
1984, *La construction romaine – matériaux et techniques*, Picard, Paris, 367 p.

BAUDIEZ-SAUVANNET A.
1997, «Maisons de terre en Bretagne», dans *Revue Céramique et Verre*, n° 93, p. 46-47.

BAUMONT S. (dir.)
1991, *Histoire d'Agen*, Privat, Toulouse.

BERNARD, J.
1978, «Navires et gens de mer à Bordeaux (v. 1400-v. 1550)», t. 1, thèse de doctorat, université de Bordeaux, dactyl.

BONHOTE J., DAVASSE B., DUBOIS C., IZARD V. et MÉTAILLÉ J.-P.
2002, «Charcoal kilnsand environmental history in the eastern Pyrénées (France). A methodological approach», dans *Charcoal Analysis – Methodological Approaches, Palaeocological Results and Wood Uses* (S. THIÉBAULT éd.), BAR 1063, p. 219-228.

BOURRACHOT L.
1998, «Famille de Nort», dactyl.

BUR M. (dir.)
1986, *La maison forte au Moyen Âge, Pont-à-Mousson 31 mai-3 juin 1984*, Éditions du CNRS, Paris.

CAMPREDON J.
Le Bois, (coll. Que-sais-je?, n° 382), PUF, Paris, 1963, 128 p.

CHABAL L.
1997, «Forêts et sociétés en Languedoc (Néolithique final, Antiquité tardive)», *Documents d'Archéologie Française*, n° 63, 189 p.

COUDROY DE LILLE P.
1995, «La maison de la Sallasse à Barsac», *Revue Archéologique de Bordeaux*, t. 86, p. 163-166.

DAUTANT A. et JACQUES P.
1994, «Aiguillon, maison de retraite 1983-1984 : Évolution d'un habitat périurbain», dans *Vingt Ans d'Archéologie en moyenne Garonne, occupation du sol du VIII^e siècle avant J.-C. au XIV^e siècle après J.-C.*, Association des Archéologues du Lot-et-Garonne, p. 24-25.

DEVEZE M.
1965, *Histoire des forêts*, (coll. Que-sais-je? n° 1135), PUF, Paris.

DUCOM A.
1892, *La commune d'Agen. Essai sur son histoire et son organisation depuis son origine jusqu'au traité de Brétigny*, Picard, Paris.

DURAND A.
1998, *Les paysages médiévaux du Languedoc (X^e-XII^e siècles)*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse.
2002, «Elements for a cultural history in Southern France (X^th-XVII^th centuries)», dans *Charcoal Analysis – Methodological Approaches, Palaeocological Results and Wood Uses* (S. THIÉBAULT éd.), BAR 1063, 261-266.

ESQUIEU Y. et PESEZ J.-M. (dir.)
1998, *Cent maisons médiévales en France, du XII^e au milieu du XVI^e siècle, un corpus et une esquisse*, CNRS Éditions, Paris.

FABRE-DUPONT-MALERET S.
1995, «Un référentiel pour la céramique bordelaise du X^e au XVI^e siècle à partir des fouilles d'habitat», *Aquitania*, t. 13, p. 203-265.

FOUERE P.
1999, «Creysse (24) – Les Gillets», rapport de fouille, Afan, SRA Aquitaine, dactyl.

JACAMON M.
1979, 1992[3], *Guide de dendrologie – Arbres, arbustes, arbrisseaux des forêts françaises*, École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, Nancy.

JACQUES P.
1989, «Les jardins de Saint-Caprais : structuration de l'habitat urbain médiéval», dans *Vingt Ans d'Archéologie en moyenne Garonne, occupation du sol du VIII^e siècle avant J.-C. au XIV^e siècle après J.-C.*, Association des Archéologues du Lot-et-Garonne, p. 14.
1993-1995, «La céramique médiévale en moyenne Garonne, VI^e-XIV^e siècle», dactyl.

JACQUIOT C.
1955, *Atlas d'anatomie des bois des onifères*, Centre technique du bois, Paris, 2 vol.

LABÉNAZIE B.
1888, *Histoire de la ville d'Agen et pays d'Agenois*, Barrès, Saint-Nicolas-de-la-Balerme, t. 1.

MAGEN A.
1894, *Jurades de la ville d'Agen (1345-1355)*, Cocharaux, Auch.

NORMAND C.
1999, «Les maisons fortes de la vallée de la Bidouze», *Archéologie des Pyrénées Occidentales et des Landes*, t. 18, p. 35-71.

OZENDA P.
1994, *Végétation du continent européen*, Delachaux et Niestlé, Lausanne–Paris, 271 p.

PITTE J.-R.
1983, *Histoire du paysage français - Le Sacré : de la Préhistoire au XV^e s.*, t. I, coll. Approches, Tallandier, Paris.

POIRIER P.
1999, «Anthracologie et environnement de la période gallo-romaine à la période médiévale en Poitou-Charentes», thèse université de Montpellier II, 247 p., dactyl.

2004, « Application de l'anthracologie dans le Centre-Ouest de la France : Principaux résultats pour la période historique et perspectives de recherches », *Bulletin de l'AAPC*, n° 33, p. 25-33.

POIRIER P. et ALI A.
2003, « Approvisionnement et économie du bois dans le quartier des thermes », dans *Thermae Gallicae* (sous la direction d'A. BOUET), 11e suppl. *Aquitania*, Ausonius, Bordeaux.

RAMEAU J.-C. *et al.*
1989, *Flore forestière française. Guide écologique illustré – 1 – Plaines et collines*, Paris, Institut pour le développement forestier, 1785 p.

RAUX S.
1996, « Problématique générale et méthodes de dénombrement », dans *La quantification des céramiques, séminaire de Recherche*, Lattes, p. 4-14.

REY P.
1959, *Montauban, carte de la végétation de la France*, 64, CNRS, Paris.

RIETH E.
1998, *Des bateaux et des fleuves – Archéologie de la batellerie du néolithique aux temps modernes en France*, Éd. Errance, Paris.

ROUDIE P.
1975, *L'activité artistique à Bordeaux et en Bordelais et en Bazadais de 1453 à 1550*, Sobodi, Bordeaux, 2 vol.

SCHWEINGRUBER F.
1990, *Anatomy of european woods*, WSN Ed., 800 p.

SEVIN DE BANDEVILLE G. de
1980, « Du rôle des maisons fortes », dans *Anciennes demeures en Agenais*, Vieilles maisons françaises (n° 83), p. 46.

TARRETE J. et VANDERMEERSCH B.
1995, « Paysages de la façade atlantique girondine et de la Saintonge au Post-Glaciaire, L'empreinte de l'homme », *Cahiers du Quaternaire*, n° 21, Paris.

TESSIER DU CROS E. (coord.)
1981, *Le Hêtre*, INRA Éditions, 673 p.

THOLIN G.
1896-1899, « Notes sur la féodalité en Agenais au milieu du XIIIe siècle », dans *Revue de l'Agenais*, t. 23, t. 24, t. 25, t. 26.
1900, *Abrégé de l'histoire des communes du département du Lot-et-Garonne. Arrondissement d'Agen*, Cocharaux, Auch, p. 18-20.

TIXIER C.
2001, « Évolution de la végétation durant le tardi et le postglaciaire – Études palynologiques mises en relation avec les occupations humaines dans les fonds de vallées du bassin moyen de la Dronne », mémoire de l'EHESS, Toulouse, dactyl.

TROPAMER H.
1911, *La coutume d'Agen*, Y. Cadoret, Bordeaux.

VERNET, J.-L., OGEREAU P., FIGUEIRAL I., MACHADO YANES C. et UZQUIANO P.
2001, *Guide d'identification des charbons de bois préhistoriques et récents – Sud-Ouest de l'Europe : France, Péninsule ibérique et Îles Canaries*, CNRS Éditions, Paris.

VICARD T.
1996, « Pour une typologie des récipients. Pots et potiers en Rhône-Alpes », *Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes*, n°spécial, p. 181-215.

VIGIER P. (dir.)
1986, *Une histoire de la Loire*, coll. Des fleuves et des Hommes, Ramsay, Paris.

ZANATTA J.-P.
1989, « Grateloup 1984-1986 : Organisation d'un habitat castral », dans *Vingt Ans d'Archéologie en moyenne Garonne, occupation du sol du VIIIe siècle avant J.-C. au XIVe siècle après J.-C.*, Association des Archéologues du Lot-et-Garonne, p. 39-41.